

III. ETAT ACTUEL DU SITE ET SYNTHÈSE DES ENJEUX

3.1. Inventaire sylvicole

Seule une unité sylvicole a été discernée dans le boisement concerné par une opération de défrichement, ce qui indique l'homogénéité du peuplement en question. Le Tableau 6 fait la synthèse du/des unités rencontrée(s). Le détail de chacune de ces unités est consultable sur les fiches de terrain présentées en **Annexe 2** du présent dossier.

Tableau 6 : Descriptif des unités sylvicoles.

Unité sylvicole	Surface estimée (ha)	Typologie Corine Biotope	Descriptif de l'Unité sylvicole	Typologie dominante
US1	2,64	44.61 <i>Galerie de peupliers riveraine et méditerranéenne</i>	<p>Typologie et description structure : Une jeune futaie de peuplier (h=20-25m, Ø>25cm), assez homogène, équienne (âge similaire) comportant une strate arbustive et sous-arbustive dense.</p> <p>Essences : comprenant une dominance marqué par le Peuplier blanc avec des fûts au diamètre important (Ø>25cm, h>20m), suivi du Saule blanc et du Peuplier noir. Les fûts de Peuplier blanc permettent l'installation d'aire de rapaces (Buse variable). La strate arbustive comprend l'Aulne glutineux et la strate sous-arbustive est composée essentiellement du Cornouiller mâle. La strate herbacée reste assez pauvre en raison de la faible arrivée de lumière au sol. Seul le Lierre est dominant. Un secteur plus bas topographiquement accueille une phragmitaie sèche en sous-bois indiquant la proximité de la nappe, comme l'indique la composition floristique du boisement.</p> <p>Etat de conservation : un boisement en assez bonne santé en général (pas de trace de maladie). Quantité de bois mort assez importante.</p> <p>Dynamique : Evolution possible vers une aulnaie frênaie.</p>	Jeune futaie (20-25m)
US2	20 m ²	84.2	<p>Cette Unité n'a pas fait l'objet d'une fiche sylvicole.</p> <p>Typologie et description structure : Il s'agit d'une haie arbustive ornementale de 10ml à défricher pour permettre le passage d'une voie ferré. Son implantation s'est faite au cours de l'aménagement de la voirie et du Chaffit de la ZAC.</p> <p>Essences : La plupart des espèces sont listées en Annexe 2. Elle comprend essentiellement <i>Salix viminalis</i>, <i>Salix eleagnos</i>, <i>Cornus sanguinea</i>, accompagnée de <i>Coryllus avellana</i>, <i>Fraxinus excelsior</i>.</p> <p>Etat de conservation : en cours de développement. Exploité par des passereaux pour l'abri. Possible utilisation pour la reproduction.</p>	Haie arbustive (1-3m)

3.2. Habitats naturels

Près de **29 milieux ont fait l'objet d'une identification**. Ces derniers, décrits selon les nomenclatures Corine Biotopes et EUR 15/2 (habitats d'intérêt communautaire), sont hiérarchisés en fonction de leur valeur patrimoniale et leur fonctionnalité écologique respective.

Plus de la moitié des milieux recensés ont été codifiés comme milieux artificialisés. Seuls quelques secteurs relictuels n'ont pas ou peu subi de perturbation anthropique.

- **Habitats d'intérêt communautaire**

Aucun habitat d'intérêt communautaire n'a été identifié.

- **1 Habitat non d'intérêt communautaire à valeur patrimoniale modérée à forte**

- Peupleraie blanche

CORINE Biotope 44.61 : Forêt de peupliers riveraine et méditerranéenne

Localisation : Seul le boisement à défricher est concerné. Il s'agit d'un noyau de peuplement de 2,64 ha placé dans la partie Centrale de l'aire d'étude, à proximité immédiate du bâtiment logistique de l'entreprise Leroy Merlin, et entouré de parcelles agricoles.

Description : Il s'agit d'un boisement alluvial dont l'humidité a été entretenue suite aux rejets d'eau issus de la voirie et grâce à la déclivité dans la plaine formant une large cuvette plus basse que les terrains alentours. La strate arborée est dominée par *Populus alba* (2 à 3), *Populus nigra* (2 à 3), *Salix alba* (1 à 2). La strate sous-arbustive comprend *Fraxinus excelsior* (1) et *Alnus glutinosa* (2) de même que *Cornus mas* (3) et *Crataegus monogyna* (2). La strate herbacée reste assez pauvre avec des stations localisées de *Phragmites australis*, une répartition plus diffuse de *Carex sp.*, et le sol recouvert entièrement par *Hedera helix*. Une espèce de liane a été relevée (*Vitis vinifera*). La composition floristique rapproche le boisement de celui d'une Peupleraie blanche notifiée comme d'intérêt communautaire. Néanmoins, le caractère isolé de ce boisement, sa faible superficie, sa déconnexion hydrologique au Rhône et l'absence d'espèces indicatrices n'autorisent pas un tel classement.



Intérêt écologique : Il s'agit d'un boisement humide qui jouait auparavant un rôle de protection efficace le long du Rhône lors des fortes crues. L'endiguement du Rhône et l'urbanisation à outrance de ses berges et des secteurs à proximité ont eu raison des boisements alluviaux qui n'existent plus qu'à l'état de reliques. De tels milieux continuent à être exploités par le cortège classique de l'avifaune forestière comme aire de reproduction (Buse variable, Grimpereau des jardins, Fauvette à tête noire, Lorient d'Europe, etc.), mais également comme aire de refuge, de repos et de dortoir (Milan noir). Les zones en lisières orientées (écotones) sont activement exploitées par les reptiles pour faciliter leur thermorégulation.

- **4 Habitats non d'intérêt communautaire à valeur patrimoniale modérée**

- Prairie sèche

CORINE Biotope 34.3 : Prairies pérennes denses et steppes medio-européennes

Localisation : il s'agit de deux zones de pelouses localisées en bordure du Chemin de La Motte, en limite Sud de l'aire d'étude écologique. Notons aussi la présence d'une pelouse à *Bromus erectus* installée en bordure du contre-canal dans la partie Sud.

Description : la dénomination de ces pelouses reste délicate en raison de l'absence d'espèces indicatrices pour une caractérisation en pelouses semi-arides médio-européennes (milieux d'intérêt communautaire) ou pour une caractérisation en prairies mésophiles (non exploitées pour le fourrage ou comme sites de pâture). Le milieu est dominé par les Poacées avec *Brachypodium pinnatum* (espèce sociale et thermophile), *Dactylis glomerata*, *Festuca sp.*, et *Arrhenatherum eliatum*. Notons la présence de deux espèces d'orchidées avec *Ophrys apifera* et *Himantoglossum hircinum* que l'on retrouve dans les prairies maigres avec *Trifolium campestre*. D'autres espèces que l'on retrouve dans les milieux rudéraux se répartissent sur le site avec *Eryngium campestre*, *Melissa officinalis*, *Agrimonia eupatoria*, *Barbarea vulgaris*, *Capsella bursa-pastoris*, *Silene vulgaris*. Le site est



soumis à une colonisation par des essences fruitières comme *Cornus sanguinea*, *Prunus mahaleb*, *Prunus avium*, *Crataegus monogyna*, *Quercus pubescens*.

Une **pelouse à *Bromus erectus*** s'est constituée dans une petite clairière, non loin d'un bâtiment de la CNR au sein de la galerie de peupliers implantée le long du contre-canal, à l'extrême Sud-Ouest de l'aire d'étude. Le sol assez maigre serait issu des travaux d'aménagement de la route le long du contre-canal. Dominée par *Bromus erectus* (3), elle est composée d'espèces xériques et xérophiles avec un semi de *Quercus* (+), *Hieracium conf pilosela*, *Odontites vernuys ssp serotinus*, *Trifolium arvense*, *Galium sp*, *Hypericum perforata*, *Lichen sp*. Elle est abritée en plus d'être colonisée par des espèces arbustives du site avec *Populus nigra*, *Populus alba*, *Crataegus monogyna*, et *Robinia pseudoacacia*. Le caractère phytosociologique du milieu n'est pas précisément défini en raison de la difficulté d'identification de quelques espèces florales. Néanmoins, sa présence au sein d'un boisement et sa constitution à partir d'un sol anciennement perturbé, d'une superficie réduite, ne permettent pas de répertorier ce milieu dans les habitats d'intérêt communautaire.

Intérêt écologique : ces prairies peuvent être exploitées comme aires de chasse par les rapaces. Elles sont activement exploitées par les orthoptères et les lépidoptères qui constituent une source d'alimentation pour le cortège avifaunistique insectivore (Hypolaïs polyglotte, Fauvette à tête noire, Fauvette grisette).

- Boisements CNR : Peupleraie noire

CORINE Biotope 44.6 : Forêts méditerranéennes de Peupliers, d'Ormes et de Frênes

Localisation : il s'agit d'une parcelle boisée appartenant à la CNR, localisée au Sud-Ouest de l'aire d'étude, à proximité immédiate du contre-canal. Une seconde parcelle, plus dégradée, est localisée de l'autre côté du Chaffit au Sud. Enfin, une peupleraie s'est installée le long du contre-canal et du chemin de La Motte et de Mauboule.

Description : ce boisement diffère du précédent en raison de la dominance de *Populus nigra* à la place de *Populus alba*. La composition phytosociologique reste néanmoins similaire d'où la désignation Corine Biotopes. La strate arborée est dominée principalement par *Populus nigra* (4), suivi de *Fraxinus excelsior* (2) et *Populus alba* (1). Le sous-bois est composé des mêmes essences avec une dominance de *Cornus mas* et accompagné de *Ligustrum vulgare*, *Crataegus monogyna*, *Populus tremula*, *Salix sp*. La strate herbacée reste assez pauvre dans son ensemble (*Hedera helix*, *Clematis vitalba*, *Rosa sp*). Sa structure reste hétérogène dans son ensemble notamment avec la présence de clairières autorisant le développement de la strate herbacée et d'essences colonisatrices. Il s'agit d'un ancien boisement humide qui reste déconnecté du fonctionnement hydrologique du Rhône suite aux aménagements progressifs de la CNR. Le boisement est en cours de dégradation.

Intérêt écologique : la présence de nombreux sentiers dans ce boisement augmente sa fréquentation et le dérangement de la faune. De tels milieux sont intéressants car ils offrent des possibilités de reproduction, d'alimentation et de refuge pour l'avifaune classique des milieux forestiers (Pic épeiche, Pic vert, Grimpereau des jardins) et pour la mammofaune.

- Cours d'eau : le Chaffit et le contre canal du Rhône

CORINE Biotope 89.2 : Canal d'eau douce

CORINE Biotope 24 : Cours d'eau

Localisation : l'aire d'étude comprend le ruisseau du Chaffit qui circule d'Est en Ouest dans la moitié Sud du site, pour atteindre le contre-canal circulant le long du Rhône dans la partie Ouest.

Description : le **cours d'eau du Chaffit** a fait l'objet d'un réaménagement de ses berges et de son linéaire. Bien qu'étant particulièrement anthropisé, une végétation hygrophile s'est installée dans son lit et à sa surface (*Potamogeton sp*, *Lemna minor*). La présence de *Myriophyllum verticillatum* peut néanmoins poser problème du fait de son caractère envahissant. Le développement d'algues, en amont de son linéaire, s'explique par la conjonction de plusieurs facteurs (faible circulation d'eau



Cours d'eau du Chaffit (R. LANDEAU)

entraînant un renouvellement insuffisant en oxygène, rejets possibles de matières organique issues des activités agricoles, augmentation de la température) conduisant à une anoxie du milieu le rendant impropre à la vie aquatique (phénomène d'eutrophisation). Les abords du cours d'eau sont recolonisés par une végétation herbacée mésohygrophile et hygrophile (*Juncus effusus*, *Lythrum salicaria*, *Solidago gigantea*, *Epilobium hirsutum*, *Phalaris arundinacea*, *Eupatoria cannabinum*, *Lycopus europaeus*) et arbustive amenant à la constitution progressive d'une ripisylve (*Fraxinus excelsior*, *Salix alba*, *Cornus sanguinea*, *Sambucus nigra*, *Ulmus minor*, *Prunus spinosa*).

Le **contre-canal** est parcouru par une eau de faible épaisseur (<20 cm) sur un lit caillouteux et au débit suffisamment rapide pour permettre une oxygénation de l'eau la rendant assez claire. Les abords sont constitués de quelques espèces mésohygrophiles à hygrophiles en comprenant une végétation à *Phalaris arundinacea* se mélangeant intimement à *Phragmite australis* accompagnée par *Rubus sp* et des espèces nitrophiles comme *Urtica dioïca*. Les bords immédiats comprennent *Blackstonia perfoliata*, *Solidago vulgaris*, *Eupatoria cannabinum*, *Lythrum salicaria*, *Epilobium conf parviflorum*, *Carex otrubea*, *Nasturtium officinalis*, *Myosotis conf cespitosa*.

Intérêt écologique : ces cours d'eau sont activement exploités par les **échassiers** (deux espèces d'intérêt communautaire) et les anatidés pour l'alimentation (Aigrette garzette, Grande aigrette, Héron cendré, Gallinule poule d'eau, Canard colvert) et le Martin pêcheur d'Europe (espèce de l'Annexe I de la Directive Oiseaux). Le cortège **odonatologique** est particulièrement riche avec la présence d'au moins 15 espèces dont l'**Agrion de Mercure**, espèce d'intérêt communautaire signalée dans les ZNIEFF alentour.

- **20 Habitats non d'intérêt communautaire à valeur patrimoniale faible**

- Broussailles forestières décidues

CORINE Biotope 31.8D : *Recrûs*

CORINE Biotope 31.8D x 53.11 : *Broussailles forestières décidues x Roselière*

CORINE Biotope 31.8D x 41.1 : *Broussailles forestières décidues de Peuplier noir*

CORINE Biotope 31.8D x 41.1 : *Broussailles forestières décidues x Milieux rudéraux*

Localisation : plusieurs secteurs sont à distinguer. Les milieux à tendance humide sont recolonisés par le Peuplier noir dans la partie Ouest du site entre le boisement de la CNR et le Chenil et dans la partie Sud du boisement à défricher. Les milieux plus thermophiles se localisent dans la partie Sud avec une recolonisation dans le prolongement Ouest d'un boisement, le long du Chemin de La Motte.

Description : une **ancienne parcelle agricole abandonnée** fait l'objet d'une recolonisation active par le Peuplier noir (*Populus nigra*) en comprenant des massifs arbustifs dense, et des milieux semi-ouverts en proie à la colonisation ligneuse dominée par cette même espèce, accompagnés par *Fraxinus excelsior*, *Cornus sanguinea*, *Salix alba*, *Populus alba*, par des espèces rudérales (*Agrimonia eupatoria*, *Medicago sativa*, *Cirsium arvense*), des ronces (*Rubus fruticosus*), et des espèces à caractère envahissant (*Robinia pseudoacacia*, *Buddleja davidii*, *Solidago gigantea*).

Un **second massif au Sud** est dominé par une strate arbustive de *Cornus sanguinea*, *Prunus mahaleb*, *Rosa sp* et *Fraxinus excelsior*, progressivement colonisé par *Quercus pubescens*.

Un **ourlet humide** fait office de transition (écotone) entre le boisement à défricher et une parcelle en friche, dont l'installation est favorisée par une dépression progressive vers le boisement et une alimentation en eau issue de la voirie. Le milieu est repris par des essences mésophiles à hygrophiles du boisement à défricher (*Populus alba*, *Populus nigra*, *Fraxinus excelsior*, *Alnus excelsior*) et une strate herbacée des milieux humides (*Phragmite australis*, *Solidago gigantea*, *Lythrum salicaria*, *Eupatorium cannabinum*).

Intérêt écologique : ces milieux ne présentent pas un intérêt floristique particulier. Ils sont néanmoins exploités par la faune comme aire de repos, d'alimentation, voire de reproduction (Hypolaïs polyglotte, Rougegorge familier, Fauvette à tête noire). Les zones en lisière sont bénéfiques pour les reptiles. La densité arbustive du secteur au Sud en fait un site impénétrable garantissant un lieu de quiétude pour l'avifaune et la petite faune.

- Roncier

CORINE Biotope 31.831 : *Roncier*

Un massif de très faible surface est présent à proximité de la Station d'Épuration. Dominé par *Rubus sp.*, il offre une zone de refuge intéressante pour quelques espèces d'oiseaux des fourrés et un abri pour les reptiles.

- Prairie abandonnée

CORINE Biotope 38.13 : Pâturage densément enherbé en cours d'embroussaillage

Localisation : quelques zones au Nord font l'objet d'un entretien par fauchage (tonte), à proximité des zones industrielles.

Description : ces milieux sont dominés par *Arrhenatherum eliatum* qui s'accompagne d'espèces rudérales (*Cirsium arvense*, *Hypericum perforatum*, *Dipsacus fullonum*, *Medicago sativa*, etc.), témoignant un abandon de ces secteurs par l'agriculture. Un entretien par fauchage permet néanmoins de limiter l'embroussaillage du site.

Intérêt écologique : de tels secteurs peuvent potentiellement être exploités par les rapaces comme terrains de chasse, au même titre que par les orthoptères et les lépidoptères.

- Boisement mixte

CORINE Biotope 43 : Boisement mixte

Localisation : il s'agit d'un bosquet localisé au Nord-Est de l'aire d'étude, à proximité immédiate de l'autoroute A7 et d'une habitation.

Description : le boisement reste difficilement classable en considération de l'importante diversité d'essences qui n'autorise pas une déduction des conditions stationnelles. En effet, il s'agit vraisemblablement d'un boisement de jardin comprenant des essences ornementales et des fruitiers (*Epicea sp.*, *Epicea abies*, *Pinus sylvestris*, *Ficus carica*, etc.) qui aurait fait l'objet d'un abandon progressif pour être colonisé par des essences locales (*Populus nigra*, *Fraxinus excelsior*, *Salix alba*, *Populus alba*) dont la plupart colonisent le secteur (*Cornus sanguinea*, *Crataegus monogyna*, *Prunus sp.*, *Prunus avium*).

Intérêt écologique : de tels milieux restent intéressants pour la faune en général en offrant des possibilités pour la reproduction et l'alimentation. Le Guépier d'Europe exploite le boisement comme site d'affût pour l'exploitation des terrains en friche localisés à proximité immédiate.

- Roselière et Typhaie

CORINE Biotope 53.11 : Roselière

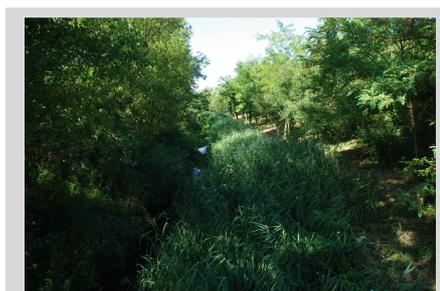
CORINE Biotope 53.13 : Typhaie

CORINE Biotope 53.11 x 53.16 : Roselière x Végétation à *Phalaris arundinacea*

Localisation : quelques stations de roselières se sont développées le long du Chaffit, en bordure Ouest du boisement à défricher et dans les bassins de récupération d'eau pluviale. Une typhaie s'est constituée au Nord d'un bassin de récupération et de traitement des eaux de la voirie, à partir d'un sol assez argileux favorisant la stagnation de l'eau. Le contre-canal du Rhône abrite, par tache et de façon plus développée, une roselière s'installant en bordure et dans le lit du canal, accompagnée d'une végétation à *Phalaris*.

Description : les quelques stations de roselières comprennent essentiellement *Phragmites australis*, accompagné quelque fois de *Salix sp.*, *Lythrum salicaria*, *Solidago gigantea*. La zone constituée de *Typha latifolia* s'accompagne d'autres espèces hygrophiles telles que *Alisma plantago-aquatica*, *Juncus inflexus*, et d'espèces ligneuses sur le pourtour avec *Salix purpurea*, *Populus alba*, *Populus nigra*, *Salix alba*. Le contre-canal abrite une roselière qui se densifie à l'amont du contre-canal en se mélangeant avec une végétation à *Phalaris arundinacea*, notamment en bordure.

Intérêt écologique : de tels milieux sont propices à l'installation d'espèces d'amphibiens (Grenouille verte), et notamment



Roselière et végétation à *Phalaris* installée en bordure du contre-canal (R. LANDEAU)



Typhaie (R. LANDEAU)

d'odonates (*Anax imperator*, *Orthétrum brun*, *Crocothémis écarlate*, etc.) qui y trouvent les conditions pour se reproduire et s'alimenter. Les bassins industriels constitués de roseaux abritent au moins un couple de Rousserolle turdoïde, en plus d'offrir des caches pour les anatisés. **L'Agrion de Mercure** a été relevé aux abords du contre-canal (espèce d'intérêt communautaire), en plus d'une population de Caloptéryx éclatant et hémorroïdal.

- Prairie améliorée

CORINE Biotope 81 : Prairie améliorée

Localisation : une seule zone se localise sur le pourtour d'un bassin industriel appartenant au magasin de vente Leroy Merlin, au Nord-Est du site.

Description : il s'agit d'une prairie améliorée dont la composition florale, sans espèces d'intérêt particulier, reste particulièrement pauvre (*Lolium perenne*, *Lolium rigidum*, *Medicago lupulina*, *Dipsacus fullonum*, *Trifolium pratense*, *Trifolium repens*) .

Intérêt écologique : sa proximité avec le bassin peut constituer une zone de refuge et d'alimentation pour la plupart des espèces d'odonates qui gagnent les prairies et les cultures au crépuscule.

- Haies, alignement d'arbres, plantations ornementales

CORINE Biotope 84.2 : Bordures de haies

CORINE Biotope 84.1 : Alignement d'arbres

CORINE Biotope 83.3 : Plantations

Localisation : des haies de différents types se répartissent sur l'aire d'étude ; on distingue des haies ornementales délimitant les propriétés privées et plantées le long de l'autoroute, des haies « naturelles » plus diversifiées en essences et en strates, dont la principale délimite une entreprise à l'Ouest, et d'autres plantées le long du Chaffit. Enfin, notons les alignements de peupliers séparant les vergers des terrains agricoles et les plantations le long de la voirie.

Description : les **haies en bordure des habitations** sont généralement monospécifiques (Thuya, Bambou). Celles **implantées en bordures d'autoroute** sont composées de différentes essences en incluant des conifères et des feuillus (essences non relevées). Les **haies implantées en bordure du Chaffit** sont dominées par une strate sous-arbustive de saules (*Salix elaeagnos*), et de *Cornus sanguinea*, *Corylus avellana* et *Fraxinus excelsior* (listing des espèces ornementales implantées présenté en **Annexe 4** du dossier). Seule la **haie délimitant l'entreprise Vinci** autoroute présente des essences et une strate diversifiée avec des arbres de haut jet (*Populus alba*, *Populus nigra*, *Fraxinus excelsior*) et des essences de fruticées (*Prunus avium*, *Prunus mahaleb*, *Ficus carica*, *Juglans regia*, *Crataegus monogyna*).

Concernant les **alignements d'arbres**, ils restent principalement monospécifiques (alignement de Peupliers noirs séparant la parcelle de verger d'une parcelle agricole) et en cours de développement comme c'est le cas au niveau de la voirie.

Enfin, des **plantations** de frênes (*Fraxinus excelsior* et autres) occupent les terrains proches des bâtiments industriels.

Intérêt écologique : en dehors des alignements de plantations d'arbustes le long de la voirie, les haies et alignements de peupliers présentent de multiples intérêts physiques et écologiques reconnus, en limitant des phénomènes d'érosion des parcelles agricoles, en filtrant et épurant les eaux de ruissellement, en étant exploités activement par la faune locale (corridor biologique, aire de nidification pour l'avifaune forestière, aire de refuge et d'alimentation, poste d'affût).

- Cultures, vergers, serres et constructions agricoles

CORINE Biotope 82.11 : Grandes cultures

CORINE Biotope 83.152 : Vergers méridionaux

CORINE Biotope 84.5 : Serres et constructions agricoles

Localisation : les zones cultivées se répartissent uniformément sur l'ensemble de l'aire d'étude. Quelques parcelles de vergers se localisent principalement dans la partie Sud-ouest de l'aire d'étude.

Les serres et jardins potagers se situent à proximité immédiate des habitations installées dans la partie Nord-Est.

Description : l'aire d'étude comprend différents types de culture avec des parcelles de blé et de tournesol. Ces parcelles sont, pour la plupart, séparées par des sentiers enherbés et comprenant une flore messicole très pauvre.

Intérêt écologique : l'homogénéité du paysage reste assez peu attractive pour la faune. La pratique intensive de l'agriculture limite l'expansion des espèces floristiques messicoles au profit des plantes cultivées et rudérales banales en marge de ces parcelles. Néanmoins, ces secteurs constituent une zone d'alimentation certaine pour le grand gibier et le petit gibier. Le Guêpier d'Europe chasse activement les insectes au ras de ces parcelles. La Bergeronnette grise, le Moineau domestique et le Chardonneret prélèvent les graines de tournesol.

- Plantation de Robinier

CORINE Biotope 83.324 : Plantations et formations spontanées de Robinier faux-Acacia

Localisation : la plantation ou formation spontanée s'est installée sur la pente orientée Est de la digue séparant le contre-canal du Rhône, et ce sur tout le linéaire.

Description : la strate arbustive et arborée est dominée par *Robinia pseudoacacia* accompagné d'une strate sous-arbustive de *Cornus sanguinea*, *Fraxinus excelsior*, *Crataegus monogyna*, *Prunus mahaleb*. La strate herbacée reste assez pauvre, constituée d'espèces mésophiles et mésoxérophiles avec *Brachypodium pinnatum*, *Arrhenatherum eliatum*, *Dactylis glomerata*, *Lolium perenne*, *Rhinanthus electrophys*, *Centaurea sp*, *Euphorbia cyparissias*, etc.

Intérêt écologique : l'implantation d'une telle essence, sa croissance et son enracinement rapide, caractéristique chez les espèces à caractère envahissant, permettent une stabilisation rapide des berges instaurées. Néanmoins, la valeur écologique d'un tel milieu reste assez faible, favorisant néanmoins l'installation de quelques espèces avifaunes forestières nicheuses (Fauvette à tête noire).

- Petits bois, bosquets

CORINE Biotope 84.3 : Petit bois, bosquet

Localisation : les bois et bosquets se localisent principalement au Nord, près des habitations, et au Sud, le long du chemin de La Motte.

Description : la strate arbustive et arborée est dominée par *Quercus pubescens*, *Fraxinus excelsior* et *Robinia pseudoacacia* accompagné d'une strate sous-arbustive de *Cornus sanguinea*, *Crataegus monogyna*, *Prunus mahaleb*, *Sambucus nigra*, *Prunus avium*, *Corylus avellana* et de fruticées.

Intérêt écologique : au Sud, l'enracinement favorise le maintien d'un talus assez abrupt. Il fait office d'abri et de site de reproduction pour l'avifaune forestière comme la Tourterelle des bois.

- Terrain en friche et milieux rudéraux

CORINE Biotope 87 : Terrain en friche et milieux rudéraux

Localisation : plusieurs parcelles non exploitées sont abandonnées à l'état de friche ou de milieux rudéraux. La superficie occupée par ce type de milieu reste particulièrement importante, notamment dans la partie Est, dans les projections d'urbanisation des parcelles. Les **milieux rudéraux** se localisent principalement le long de la voirie (terrains perturbés) et aux abords des parcelles agricoles (marges de végétation), tandis que les **terrains en friche** se développent sur les parcelles abandonnées qui jouxtent les habitations et le boisement à défricher.

Description : les **parcelles en friche** comprennent aussi bien des espèces des milieux rudéraux que des espèces messicoles et envahissantes (*Mercurialis annua*, *Ambroisa artemisifolia*, *Artemisia vulgaris*, *Cirsium arvense*, *Arctium tomentosum*, *Rumex obtusifolius*, *Lythrum salicaria*). Les **milieux rudéraux**, du fait du haut degré de perturbation et de la diversité des conditions stationnelles, expliquent la présence d'une diversité floristique importante (48 espèces) sans espèces à forte valeur patrimoniale (*Cirsium vulgare*, *Lolium perenne*, *Senecio inaequidens*, *Triplospermum inodorum*, *Carduus tenuiflorus*, *Tragopogon pratensis*, *Sonchus asper*, *Papaver croceum*, *Potentilla reptans*, *Dipsacus fullunum*, etc.). Ces deux milieux sont en proie, de façon plus ou moins importante selon les

secteurs, à une colonisation ligneuse (*Rubus sp*, *Rosa sp*, *Populus nigra*, *Populus alba*, *Quercus pubescens*).

Intérêt écologique : de tels milieux restent intéressants pour l'avifaune en étant exploités comme terrain de chasse par les rapaces (Buse variable, Faucon crécerelle, Milan noir), par le Guêpier d'Europe (libellules et autres insectes), et comme aire de nidification (Alouette des champs).

- **4 Habitats non d'intérêt communautaire à valeur patrimoniale faible à nulle**

- Jardins

CORINE Biotope 85.3 : Jardins

Ils sont susceptibles d'être exploités par des espèces avifaunistiques à la fois forestières et anthropophiles, à la recherche de sites de nidification et d'alimentation.

- Habitation, bâtis, routes, chemins

CORINE Biotope 86 : Habitation, bâtis, routes, chemins

CORINE Biotope 86.3 : Site industriel en activité

L'aire d'étude comprend plusieurs zones bâties (magasin et entrepôt Leroy Merlin, habitations, chenil, entreprise Vinci autoroute, nouveau bâtiment en construction). De tels milieux constituent des aires de repos et de nidification pour quelques espèces d'oiseaux généralement communes et anthropophiles (Moineau domestique, Rougequeue noir, Pie bavarde, Hironnelle rustique, Hironnelle de fenêtre, Martinet noir).

- Bassins de rétention des eaux pluviales Leroy Merlin

CORINE Biotope 89.24 : Bassin de rétention des eaux pluviales

Localisation : quatre bassins reliés ont été creusés au pourtour de l'entrepôt de Leroy Merlin pour la réception des eaux de ruissellement. Un cinquième bassin se situe au Nord-Est à proximité du magasin du même nom.

Description : il s'agit de bassins, de taille variable et reliés entre eux (hormis le cinquième) par des fossés. Le milieu reste particulièrement humide, favorable à l'installation d'espèces hygrophiles tels que *Typha latifolia* et *Phragmite australis*.

Intérêt écologique : de tels milieux présentent un intérêt écologique assez faible. Néanmoins, leur superficie et l'aspect marécageux associés à une végétation de roselière les rendent propices à l'installation d'amphibiens (Grenouille verte), d'espèces avifaunes paludicoles et d'échassiers (Rousserolle effarvate, Grande aigrette, Aigrette garzette, Gallinule poule-d'eau), et d'odonates les exploitant comme aires de chasse et de reproduction.



Grande aigrette dans bassin industriel aux abords de l'entrepôt Leroy Merlin (R. LANDEAU)

27 milieux ont été identifiés **dont aucun ne correspond à des milieux d'intérêt communautaire.**

L'environnement de l'aire d'étude comprend aussi bien des milieux naturels (boisements), des milieux agricoles (champs, terrains en friche), des prairies (prairie à Brachypode, à Brome et à Arrhenatherum), des milieux humides (roselières, typhaies, cours d'eau, bassins industriels) que des milieux à caractère anthropique et industriel (bâtiments logistiques, habitation, jardins, etc.).

Cette diversité de milieux présente un intérêt certain pour l'ensemble des cortèges faunistiques qui sont bien implantés mais **dont la richesse se concentre principalement au niveau des milieux humides** et des cours d'eau, avec la présence de nombreuses espèces faunistiques à forte valeur patrimoniale.

Le **boisement à défricher** ne présente pas d'intérêt particulier hormis celui d'être un boisement alluvial relictuel, autrefois abondant avant les aménagements du Rhône par la CNR et l'urbanisation. Il a la particularité d'être exploité aussi bien pour l'alimentation, la reproduction que d'abris par l'avifaune forestière. Enfin, ces fonctions écologiques restent amoindries en considération de son isolement par rapport aux autres milieux boisés et à l'absence de toute connexion. Néanmoins, **la présence d'une aire de Buse variable et d'espèces d'oiseaux protégées constitue une contrainte au projet de défrichement.**

Les **zones de prairie** sont actuellement en cours de colonisation par les ligneux mais restent attractives pour l'avifaune, les orthoptères et les lépidoptères. Le cortège floristique et l'état de dégradation de ces habitats ne permettent pas de considérer certains d'entre eux comme étant d'intérêt communautaire.

Le **contexte agricole et industriel** du site limite son intérêt écologique et fonctionnel, bien qu'il ne soit pas exclu que les terrains agricoles constituent des aires d'hivernage importantes pour certaines espèces d'oiseaux (Vanneau huppé, Alouette des champs).

Enfin, rappelons que le Rhône constitue un axe migratoire majeur pour l'avifaune migratrice et que les milieux alentour, dont l'aire d'étude, sont susceptibles d'accueillir les oiseaux de passage pour l'alimentation et le repos.

Les milieux recensés ne présentent pas de valeur patrimoniale particulière hormis le boisement à défricher du fait d'être une zone humide en plus de son aspect relictuel indiquant la présence d'une ancienne forêt alluviale le long du Rhône. Cependant, ce boisement reste assez peu diversifié en plus d'être pollué par des déchets d'origine anthropique. La sensibilité patrimoniale générale du site est considérée comme modérée à faible.

Légende

Habitats non d'intérêt communautaire

Valeur patrimoniale modérée à fort

CB : 44.61 Peupleraie blanche

Valeur patrimoniale modérée

CB : 34.3 Prairie pérennes denses et steppes médio-européennes

CB : 44.6 Forêt méditerranéennes de peupliers, d'Ormes et de Frênes

CB : 24. Cours d'eau et ses berges

CB : 89.2 Canal d'eau douce

Valeur patrimoniale faible

CB : 31.8D Recrûs

CB : 31.8D x 53.11 Broussailles forestière décidues x Roselière

CB : 31.8D x 41.1 Broussailles forestière décidues de Peuplier noir

CB : 31.8D x 87.2 Broussailles forestière décidues x Milieux rudéraux

CB : 31.831 Ronciers

CB : 38.13 Pâturage densément enherbé abandonnée

CB : 43 Boisement mixte

CB : 53.11 Roselière

CB : 53.13 Typhaie

CB : 53.11 x 53.16 Roselière x Végétation à *Phalaris arundinacea*

CB : 81. Prairie améliorée

CB : 84.1 Alignement d'arbre (haie plantée, haie ornementale)

CB : 84.2 Bordure de haies

CB : 82.11 Grandes cultures de blé

CB : 82.11 Grandes cultures de Tournesol

CB : 83.452 Vergers méridionaux

CB : 85.32 Jardin potager de subsistance

CB : 83.3 Plantation

CB : 83.324 Plantation et/ou formations spontanées de Robinier faux-acacia

CB : 84.3 Petit bois, bosquet

CB : 87. Milieux rudéraux et Terrain en friche

Valeur patrimoniale faible à nulle

CB : 85.3 Jardins

CB : 86. Routes, chemins, bâtis

CB : 86.3 Site industriel en activité

A Magasin et entrepôt Leroy Merlin

B Entrepise Vinci autoroute

C Chenil

D STEP

CB : 89.24 Bassin industriel

0 m 50 m 200 m
Echelle au 1 / 5 000

Emprise du projet de défrichement
Aire de l'étude écologique



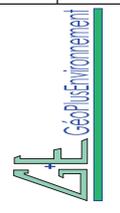
Figure 4

Valence Agglo Sud Rhône-Alpes - ZAC de la Motte Nord - Valence (26)
Projet de défrichement et d'aménagement de la zone d'activités multimodale de la Motte Nord et de Mauboule

Diagnostic écologique et sylvicole

Cartographie des habitats

Sources : Google Maps, GéoPlus/Environnement, Juillet 2012



3.3. Flore

Les inventaires floristiques printanier et estival n'ont pas pour objet la réalisation d'un inventaire exhaustif de la flore en raison de l'étalement floral de la végétation. Néanmoins, ce recensement a permis de mettre à jour près de **207 espèces** sur l'ensemble de l'aire d'étude. Parmi ces espèces :

- **aucune espèce d'intérêt communautaire n'a été recensée,**
- **aucune espèce protégée** sur le plan national et sur le plan régional n'a été observée,
- **aucune espèce** n'est inscrite sur la **Liste Rouge Nationale,**
- **aucune espèce** ne fait partie de la liste des **espèces déterminantes** pour la désignation des ZNIEFF en région Rhône-Alpes.

Néanmoins, il est **possible que certaines espèces n'aient pu être recensées suite à l'étalement floral de la végétation.**

Aucune espèce d'intérêt n'a été observée. La sensibilité liée à ce cortège est considérée comme très faible.

Concernant le boisement à défricher, le relevé floristique n'a pas mis à jour la présence d'une espèce particulière en plus de comporter une diversité spécifique assez faible. Aucune sensibilité n'a été identifiée vis-à-vis de ce cortège.

Une liste des espèces floristiques recensées est disponible en **Annexe 2** du dossier.

3.4. Faune

3.4.1. Amphibiens et reptiles

2 espèces ont fait l'objet d'un recensement sur l'aire d'étude avec une espèce d'amphibien et une espèce de reptile.

- **Concernant les amphibiens :** il s'agit de la **Grenouille verte** (*Pelophylax kl. esculentus*), observée à plusieurs reprises en bordure du Chaffit et des bassins en eau appartenant à l'entrepôt Leroy Merlin. Cette espèce commune et classique des milieux humides aussi bien temporaires que permanents (fossés, flaques, plan d'eau) est protégée (article 5 de l'arrêté du 19/11/2007) tout en faisant l'objet d'une réglementation quant à son exploitation.
- **Concernant les reptiles :** il s'agit du **Lézard des murailles** (*Podarcis muralis*) observé principalement au niveau des structures bétonnées de la CNR, dans la partie Sud du contre-canal du Rhône. Cette espèce, bien qu'étant commune sur l'ensemble du territoire et facilement observable auprès des habitations, est protégée au niveau national et fait de plus partie des espèces d'intérêt communautaire listées en Annexe IV de la Directive Habitats.

Tableau 7 : Liste des espèces de mammifères recensées sur l'aire d'étude.

Nom français Nom scientifique	Statut de protection et de conservation				Localisation sur l'aire d'étude	Localisation dans périmètre du projet de défrichement	Sensibilités Enjeux
	Européen (Directive Habitat 92/43/CEE)	France Déterminante	LR mondiale	LR France			
Grenouille verte <i>Pelophylax kl. esculentus</i>	Aucun statut de protection	PN (art. 5)	LC	LC	Observation près de fourrés. Traces sur la zone décapée.	HPP	Faibles

Lézard des murailles <i>Podarcis muralis</i>	DH (An. IV)	PN (art. 2)	LC	LC	Lisières de boisement, ouvrage en béton du CNR en bordure du Rhône et sur le contre-canal	HPP, mais présence probable en lisière du boisement à défricher	Faibles à modéré
---	-------------	-------------	----	----	---	---	------------------

Légende :

Statut de protection : France : PN : Protection Nationale de l'Arrêté du 19/11/2007 fixant la liste des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. **Européen :** Directive Habitat Faune Flore (92/43/CEE) : **DH An. II et IV :** Annexe II (Espèces d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciale de conservation) Annexe IV (Espèces d'intérêt communautaire qui nécessite une protection stricte).

Liste Rouge : LC : Préoccupation mineure ; **VU** Vulnérable ; **NT :** Quasi menacée ; **EN :** En danger, **NA :** Non applicable (espèce non soumise à évaluation car introduite récemment ou nicheuse occasionnelle ou marginale en métropole).

Localisation dans périmètre du projet : IPP : Intérieur Périmètre Projet, **HPP :** Hors Périmètre Projet

Espèces déterminantes pour la désignation des ZNIEFF en Rhône-Alpes : D

Par ailleurs, la plupart des milieux sont propices à l'accueil d'autres espèces. Ces dernières sont signalées entre autres d'après la bibliographie (zonages officiels des milieux naturels, atlas herpétologique régional).

- **Concernant les amphibiens :** les milieux rudéraux sont susceptibles d'accueillir le **Crapaud calamite** (*Bufo calamita*), espèce pionnière colonisant les milieux assez perturbés, protégée au niveau national. Le **Crapaud commun** (*Bufo bufo*) reste l'espèce ubiquiste de référence. On peut le retrouver exploitant une multitude de milieux souvent relativement secs.
- **Concernant les reptiles :** les lisières forestières sont activement exploitées par les reptiles suite aux nombreux dérangements occasionnés au cours de l'inventaire. Néanmoins, la furtivité des déplacements n'a pas permis d'identifier toutes les espèces rencontrées. Il est possible de retrouver le **Lézard vert occidental** (*Lacerta bilineata*), espèce soumise aux mêmes contraintes réglementaires que le lézard des murailles, typiquement présent dans et autour d'une végétation dense et buissonneuse exposée au soleil (bois clairs, haies, lisières, bords de champs, ronciers et talus enfrichés).

2 espèces ont fait l'objet d'une observation sur l'aire d'étude.

Aucune espèce d'herpétofaune n'a été observée sur le site même du projet de défrichement, ce qui n'exclut pas la présence potentielle de certains taxons, mentionnés dans la bibliographie tel que le Lézard vert. Néanmoins, une intense activité reptilienne règne en lisière du boisement concerné par le projet d'aménagement de la ZAC, mais également en lisière de haies, des autres boisements, dans les marges de végétation de l'aire d'étude.

La sensibilité écologique liée à ce cortège est considérée comme modérée.

3.4.2. Avifaune nicheuse

L'inventaire a révélé la présence de **43 espèces d'oiseaux** au sein du site et dans les secteurs proches. Parmi ces espèces :

- **4 sont inscrites en Annexe I de la Directive Oiseaux :** il s'agit du **Milan noir** (*Milvus migrans*) observé en vol au-dessus du boisement à défricher et des terrains en friche et agricoles, de l'**Aigrette garzette** (*Egretta garzetta*) et de la **Grande aigrette** (*Egretta alba*) observées toutes deux au niveau du Chaffit et dans les bassins de l'entrepôt Leroy Merlin, et du **Martin pêcheur d'Europe** (*Alcedo atthis*) circulant le long du Chaffit.
- **31 possèdent le statut d'espèce protégée au niveau national** au titre de l'article 3 de l'arrêté du 29 octobre 2009, soit **72%** des espèces au total,
- **12 espèces présentent un statut de conservation nationale et régionale inquiétant** avec :

- 2 espèces listées à l'**échelle nationale** comme étant « Quasi-menacée » pour l'Aigrette garzette, et « Vulnérable » pour la Rousserolle turdoïde.
- en **région Rhône-Alpes**, ce sont 2 espèces signalées comme étant « En danger » (Hirondelle rustique, Rousserolle turdoïde), 4 considérées comme étant « Vulnérable » (Alouette des champs, Guêpier d'Europe, Hirondelle de fenêtre et Martin pêcheur d'Europe), enfin 4 considérées comme étant menacées (Buse variable, Moineau domestique, Pie bavarde, Tourterelle des bois),
- **12 espèces** inscrites à l'Annexe 2 de la Directive Oiseaux possèdent le statut « **chassable et/ou nuisible** » ou régulable en France,
- **10 espèces** considérées comme **déterminantes avec critères** en région Rhône-Alpes.

Le **Tableau 8** récapitule les différents statuts des **espèces remarquables** contactées et les lieux où elles ont été aperçues. La **Figure 5** localise les espèces remarquables contactées sur le site d'étude et à proximité. Le Tableau 8 est repris en Annexe en listant toutes les espèces observées sur l'aire d'étude et ses alentours.

3.4.2.1. Les cortèges d'espèces contactées sur le site

La zone inventoriée comporte une importante superficie mais reste occupée par des milieux anthropisés, homogènes, et présentant une assez faible diversité de milieux et une mosaïque inexistante. La plupart des entités « naturelles » (boisement) sont à l'état relictuel, en plus d'être déconnectées (boisement à défricher) en étant placées au sein d'une matrice paysagère dominée par l'activité agricole et industrielle. Néanmoins, les milieux nouvellement créés présentent un potentiel attractif. En effet, une faune opportuniste profite des bassins pour s'alimenter. Les peupleraies s'établissant en bordure des plans d'eau sont également exploitées par le cortège classique des espèces forestières. La proximité du Rhône et du couloir migratoire indique la forte probabilité que l'aire d'étude soit exploitée par des espèces aussi bien de passage, hivernantes que nicheuses.

Si quelques unes des espèces contactées sont ubiquistes et peuvent évoluer dans différents types d'habitats, d'autres espèces voient leurs niches écologiques beaucoup plus étroites, ce qui leur confère une spécialisation les rendant vulnérables aux modifications de leurs milieux. Ainsi, les espèces observées peuvent être classées en fonction de leurs affinités écologiques, bien que la plupart puissent se retrouver dans tous les milieux.

Plusieurs cortèges sont à distinguer :

- **Les cortèges inféodés aux milieux forestiers, bocagers, et de broussailles.**

Les espèces utilisant ces types de milieux sont communes sur l'ensemble du territoire. Bien qu'elles soient inféodées aux milieux boisés et bocagers, la plupart d'entre elles exploitent également les secteurs cultivés et les espaces verts des zones urbaines, comme les parcs et les jardins, à la recherche de nourriture. D'autres sont davantage inféodées aux ripisylves, comme le **Milan noir**. Bien que nichant également dans les ripisylves, les hérons arboricoles ont été classés dans le cortège d'espèces inféodées aux milieux humides des plans d'eau et cours d'eau.

Ce cortège, dont la plupart des espèces ont été recensées dans le boisement à défricher, est le mieux représenté. En fonction des affinités écologiques de chacune des espèces (support pour la reproduction, types de milieux boisés), ces dernières exploitent différemment ce même type de milieu pour limiter les phénomènes de compétition interspécifique (notion de guildes écologiques).

Ont été observés sur site :

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	PN	Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	PN
Corneille noire	<i>Corvus corone corone</i>	C	Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	PN, DO An.I
Étourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	C	Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	PN

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	PN	Pic vert	<i>Picus viridis</i>	PN
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	PN	Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	C
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	C	Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	C
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	PN	Rosignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>	PN
Loriot d'Europe	<i>Oriolus oriolus</i>	PN	Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	PN
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	C	Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	PN
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	PN	Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolais polyglotta</i>	PN
Mésange bleue	<i>Parus caeruleus</i>	PN			

Légende :

Surlignage en vert : Espèces d'intérêt communautaire listées en annexe I de la Directive Oiseaux (09/147/CEE)

Surlignage en marron : Espèces recensées dans le boisement à défricher.

Statut : **PN :** Protection nationale, **C :** Chassable, **Nuis. :** Nuisible, **DO An.I :** Annexe I de la Directive Oiseaux

Si la plupart des espèces exploitent les milieux forestiers et boisés aussi bien au cours de la période de reproduction qu'au cours de la période hivernale (**Mésanges**), d'autres espèces gagnent les zones de culture et de prairie comme aires d'alimentation et de chasse (**Buse variable, Faucon crécerelle**). Le **Rougegorge** exploite plutôt les strates basses des milieux forestiers (broussailles, ronciers). Les espèces migratrices nicheuses exploitent les milieux boisés (peupleraie) et les haies et ronciers de l'aire d'étude comme zone d'alimentation et de reproduction (**Fauvette à tête noire, Hypolaïs polyglotte**). Le Faucon crécerelle a été aperçu en chasse au-dessus des champs, des prairies et des terrains en friches. Le **Milan noir** exploite le boisement à défricher comme aire de quiétude et de dortoir. Une aire exploitée par la **Buse variable** a été localisée dans la partie Nord-Est de ce même boisement. Ce boisement est aussi exploité pour la reproduction par le **Loriot d'Europe**, le **Grimpereau des jardins** et le **Pic épeiche**. Leur présence présente une contrainte vis-à-vis du projet de défrichement.

• **Les cortèges inféodés aux milieux rudéraux, prairiaux et de culture**

La plupart des représentants inféodés aux milieux forestiers exploitent les prairies et les zones de pelouses alentour, que ce soit en contrebas ou sur le site, comme aires de chasse et d'alimentation (**Buse variable, Faucon crécerelle**). La **Corneille noire** s'observe souvent en lisière des milieux forestiers en bordure des milieux cultivés.

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	C	Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	PN
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	PN	Guêpier d'Europe	<i>Merops apiaster</i>	PN
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	PN	Pigeon biset	<i>Columbia livia</i>	C
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	PN	Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	C
Corneille noire	<i>Corvus corone corone</i>	C	Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	C
Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	C			

Légende :

Surlignage en vert : Espèces d'intérêt communautaire listées en annexe I de la Directive Oiseaux (09/147/CEE)

Statut : **PN :** Protection nationale, **C :** Chassable, **Nuis. :** Nuisible, **DO An.I :** Annexe I de la Directive Oiseaux

Un couple d'**Alouette des champs** s'est installé dans une parcelle en friche, probablement pour la nidification. La **Bergeronnette grise** entame des va-et-vient entre les habitations, les bassins en eau et les terrains agricoles à la recherche de sa nourriture, au même titre que le **Chardonneret élégant** et le **Moineau domestique**. Le **Guêpier d'Europe** exploite les milieux ouverts et les bordures des plans d'eau à la recherche d'insectes (libellules, orthoptères). La **Tourterelle des bois** recherche quelques graines dans les terrains agricoles à proximité immédiate d'un boisement pour y trouver refuge.

• **Les cortèges inféodés aux habitations, parcs et jardins**

La plupart des espèces que l'on retrouve dans les milieux forestiers, les bosquets et les broussailles peuvent aussi exploiter les arbustes, les haies, les arbres isolés et le parterre des jardins et des parcs aussi bien pour l'alimentation que pour la nidification. Les plans d'eau constituent des zones attractives pour les **hirondelles** et les **martinets** qui y recherchent des insectes volants.

Nom vernaculaire	nom scientifique	Statut	Nom vernaculaire	nom scientifique	Statut
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	PN	Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	PN
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	PN	Pic vert	<i>Picus viridis</i>	PN

Nom vernaculaire	nom scientifique	Statut	Nom vernaculaire	nom scientifique	Statut
Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	C	Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	C
Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbica</i>	PN	Pigeon biset	<i>Columbia livia</i>	C
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	PN	Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	PN
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	C	Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	PN
Mésange bleue	<i>Parus caeruleus</i>	PN	Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>	C
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	PN	Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i>	PN

Légende :

Surlignage en vert : Espèces d'intérêt communautaire listées en annexe I de la Directive Oiseaux (09/147/CEE)

Statut : **PN** : Protection nationale, **C** : Chassable, **Nuis.** : Nuisible, **DO An.I** : Annexe I de la Directive Oiseaux

Les **Mésanges bleues** et **charbonnières** sont des espèces typiques des parcs et jardins, au même titre que le **Moineau domestique**, le **Verdier d'Europe**, le **Chardonneret élégant** et la **Tourterelle turque**. Les **Hirondelles rustique** et de **fenêtre**, espèces anthropophiles, nichent probablement au niveau des habitations alentour. Le **Rougequeue noir** arpente les entrepôts et les zones de stockage, les toits et les parterres en pierre à la recherche d'insectes, au même titre que la **Bergeronnette grise**.

• **Les cortèges inféodés aux milieux humides et aquatiques**

La proximité du Rhône explique en partie la diversité en espèces que l'on retrouve au sein de l'aire d'étude. 3 individus **d'Aigrette garzette** ont été observés exploitant un des bassins en eau les plus volumineux, de même que deux **Grande aigrette**, qui ont été retrouvées dans le lit du Chaffit, à la recherche de nourriture. Le **Martin pêcheur d'Europe** patrouille le long du Chaffit, à la recherche de postes d'affût qu'offrent les branches basses. Le dérangement d'une nichée de **Canard colvert** n'exclut pas la probabilité d'une reproduction de l'espèce dans les herbes de ce ruisseau.

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut
Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>	PN, DO An.I	Goéland leucopé	<i>Larus cachinnans</i>	PN
Bergeronnette des ruisseaux	<i>Motacilla cinerea</i>	PN	Grande aigrette	<i>Egretta alba</i>	PN, DO An.I
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>	C	Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	PN
Cygne tuberculé	<i>Cygnus olor</i>	PN	Martin pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	PN, DO An.I
Gallinule poule-d'eau	<i>Gallinula chloropus</i>	C	Mouette rieuse	<i>Chroicocephalus ridibundus</i>	PN

Légende :

Surlignage en vert : Espèces d'intérêt communautaire listées en annexe I de la Directive Oiseaux (09/147/CEE)

Statut : **PN** : Protection nationale, **C** : Chassable, **Nuis.** : Nuisible, **DO An.I** : Annexe I de la Directive Oiseaux

La **Bergeronnette des ruisseaux** a été observée arpentant le contre-canal du Rhône. 21 individus de **Cygne tuberculé** ont été observés sur la rive opposée du Rhône de même que des **Mouettes rieuses** et des **Goélands**, en vol au-dessus du fleuve.

Le potentiel d'accueil en période hivernale ne doit pas être négligé en considération de la proximité de l'aire d'étude avec le Rhône.

3.4.2.2. Les espèces d'intérêt communautaire observées

Les cortèges inféodés aux boisements alluviaux :

• **Milan noir (*Milvus migrans*) :**

Description : migrateur, il quitte l'Europe dès fin juillet pour rejoindre ses quartiers d'hiver en Afrique tropicale et revient dès le mois de février pour la nidification. Les espaces occupés sont principalement les ripisylves, les plans d'eau douce ou saumâtre et les espaces agricoles ouverts.

Effectif et statut de conservation : globalement, les effectifs européens ont connu un large déclin entre les années 1970 et 2000, à l'exception de certains pays comme la France. En augmentation, le nombre de couples estimé se situe entre 19 300 à 24 600.



Cependant, une distinction pourrait être faite entre des habitats de type agricole intensif ou espaces artificiels, globalement peu favorables à l'espèce et des habitats naturels très productifs (zones humides, espace d'eau libre, prairies naturelles...) plus favorables.

Menaces : les principales menaces concernent également tous les rapaces des milieux forestiers avec l'altération du milieu.

Utilisation potentielle du site d'étude : trois individus ont été observés en vol au-dessus du boisement à défricher et aux alentours. Le boisement semble être activement exploité comme aire de repos, de quiétude et de dortoir, et non comme aire de reproduction. La proximité du Rhône leur permet de ne guère s'éloigner pour s'alimenter.

- **Les cortèges inféodés aux milieux rivulaires du bord de Rhône et aux plans d'eau peu profonds**

- **Grande aigrette (*Egretta alba*) :**

Description : cette espèce se rencontre principalement dans les zones humides côtières et intérieures en France : marais doux, prairies humides, bords de cours d'eau, lacs, étangs et lagunes.

Effectif et statut de conservation : En Europe, le nombre de couples est estimé entre 11 000 et 24 000 à la fin des années 1990. En France, l'espèce était encore jugée comme rare jusqu'au début des années 1960. En 2006, ce sont environ 3 000 individus (effectif certainement sous-estimé) qui viennent hiverner en France. Lors des hivers 2007-2008 et 2008-2009, les effectifs hivernants de la région Rhône-Alpes étaient situés autour de 1 000 individus.



Grande aigrette (R. LANDEAU)

Menace : l'atteinte aux habitats de reproduction, drainage des zones humides de type roselière en particulier, constitue la principale menace pour l'espèce. Par ailleurs, d'autres aspects pourraient avoir un effet sur les populations nicheuses comme la gestion inadaptée des niveaux d'eau, l'eutrophisation, la démoustication (*DOCOB ZPS Ile de la Platière*).

Utilisation potentielle du site d'étude : deux individus ont été observés au niveau des bassins récepteurs des eaux pluviales. L'aspect marécageux et la constitution d'hélophytes (phragmites et typhaies) sont favorables à la présence d'amphibiens et d'insectes qui font partie du régime alimentaire de la Grande aigrette. Un autre individu a été observé au niveau du Chaffit. Ces milieux sont exploités uniquement pour l'alimentation.

- **Aigrette garzette (*Egretta garzetta*) :**

Description : elle peut être observée dans une assez grande variété de milieux humides, depuis les rivages maritimes jusqu'aux vallées alluviales, à condition qu'il y ait en permanence de l'eau peu profonde. Les sites de nidification sont également assez divers depuis les boisements de feuillus jusqu'aux bosquets d'arbustes inondés ou non. Elle niche en colonies souvent importantes (jusqu'à plusieurs centaines de couples) et s'associe fréquemment avec d'autres espèces de hérons.

Effectif et statut de conservation : les effectifs européens sont estimés entre 68 000 et 94 000 couples. Bien qu'étant vulnérable, le statut de l'espèce reste favorable en France avec 13 727 couples. En région Rhône-Alpes, l'espèce a connu une forte expansion dans la basse vallée du Rhône, mais aussi dans d'autres secteurs (Dombes, Bresse, Roannais).



Aigrette garzette (X)

Menaces : la population reste fragile du fait de l'influence de plusieurs facteurs (climat, régression des zones humides). Elle est parfois en concurrence avec le Héron cendré sur les lieux de reproduction. Le maintien des populations dépend étroitement de la protection des sites de reproduction et des zones humides associées. Concernant les migrateurs, le maintien d'un réseau de zones humides le long de l'axe migratoire et menant aux lieux d'hivernage ibériques et africains, est primordial.

Utilisation potentielle du site d'étude : deux individus ont été observés au niveau des bassins récepteurs des eaux pluviales. L'aspect marécageux et la constitution d'hélophytes (phragmites et typhaies) sont favorables à la présence d'amphibiens et d'insectes qui font partie du régime alimentaire de l'Aigrette garzette.

○ **Martin-pêcheur d'Europe (*Alcedo atthis*) :**

Description : il se retrouve exclusivement en présence d'eau courante ou dormante, au niveau des rives de cours d'eau, canaux, gravières, marais, etc. Ses milieux de prédilection restent les cours d'eau à secteur de divagation qui entretiennent des berges meubles érodées favorables à l'installation du nid. La période de reproduction commence en mars avec les parades nuptiales et la défense du domaine vital. Le nid est creusé dans une berge abrupte située généralement à proximité immédiate de l'eau.



Martin pêcheur d'Europe (X)

Effectif et statut de conservation : la France a une responsabilité importante avec 10 000 à 30 000 couples en raison de la densité du réseau hydrographique. Dans la région Rhône-Alpes, les effectifs se situeraient entre 880 et 1 700 individus matures, avec une tendance à la stabilité.

Menaces : elles sont assez diverses : eutrophisation de l'eau, augmentation de la turbidité, assèchement des zones en eau, déboisement des berges, rectification du profil des cours et dérangement.

Utilisation potentielle du site d'étude : au moins un individu a été observé arpentant le Chaffit sur sa longueur. La présence de poissons et la constitution progressive d'une ripisylve (postes d'affût) sont potentiellement favorables à l'espèce. Néanmoins, la partie la plus en amont du cours d'eau est en cours d'eutrophisation tandis qu'une autre partie plus en aval est envahie par le Myriophylle, limitant l'attractivité du site.

3.4.2.3. Les espèces potentiellement présentes sur le site

Suite à la recherche bibliographique (fiches ZNIEFF et fiches des zones Natura 2000 issues de l'INPN et de la DREAL Rhône-Alpes), et en considération des milieux existants et de leur état de conservation respectif, plusieurs espèces sont susceptibles de venir exploiter le site d'étude aussi bien comme aire d'alimentation que de nidification.

• **Les espèces d'intérêt communautaire :**

Le **Busard Saint-Martin** est connu pour exploiter les grandes plaines agricoles aussi bien pour l'alimentation que pour la nidification, bien que les haies restent assez rares. Il n'est pas exclu que le **Circaète Jean-le-Blanc** visite les zones de lisière, les milieux en cours d'embuissonnement et les terrains en friche à la recherche de reptiles. La **Pie-grièche écorcheur** peut également exploiter les prairies et les pelouses en cours d'embuissonnement pour son alimentation.

• **Les espèces non d'intérêt communautaire :**

D'autres espèces sont susceptibles d'être présentes et d'exploiter le site au cours d'une partie de leur cycle biologique, telles que : Troglodyte mignon, Sittelle torchepot, Bruant jaune, Bruant zizi, Pouillot véloce, Faucon hobereau.

Aucune de ces espèces n'a toutefois fait l'objet d'une identification sur le site lors des deux inventaires en 2012. Il est possible de trouver une importante activité au cours des périodes de migration et des espèces supplémentaires occupant le site en période hivernale.

3.4.2.4. Bioévaluation de l'avifaune

Les principaux enjeux se concentrent au niveau du **boisement à défricher** avec la présence d'au moins **6 espèces protégées**, sans prendre en compte les espèces chassables listées en annexe II de

la Directive Oiseaux. Ce boisement est exploité en tant qu'aire de reproduction (présence d'une aire de Buse variable) mais également comme aire d'alimentation par les autres espèces et comme aire de quiétude et de dortoir par le Milan noir.

Les **bassins** de l'entrepôt Leroy Merlin sont exploités par une faune opportuniste qui profite de leur existence et des milieux installés aussi bien pour s'alimenter (Héron cendré, Aigrette garzette, Grande aigrette, Gallinule poule-d'eau) que pour se reproduire (Rousserolle turdoïde, Canard colvert). Ces milieux ne sont pas sujets à être modifiés.

Les **milieux agricoles** sur le pourtour immédiat du boisement ne sont exploités par l'avifaune que comme aire d'alimentation (Tourterelle des bois, Pigeon ramier, Moineau domestique et Chardonneret élégant) et comme aire de terrain de chasse par les rapaces (Buse variable, Faucon crécerelle). Le changement d'utilisation du sol dans le cadre du projet d'aménagement de la ZAC peut néanmoins influencer ces mêmes espèces et notamment celles susceptibles d'exploiter les parcelles au cours de la période hivernale, sans remettre en cause leur maintien.

Au vu de l'article 3 de l'arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection, une analyse portant sur les possibilités de report des espèces vers des habitats similaires est nécessaire.

Espèces présentant une sensibilité particulière	Enjeu et sensibilité départementale	Enjeu et sensibilité sur le site vis-à-vis du projet	Remarques
Buse variable <i>Buteo buteo</i>	Faibles	Forts	Nicheur certain. Présence d'une aire occupée au Nord-Est du boisement
Grimpereau des jardins <i>Certhia brachydactyla</i>	Faibles	Forts	Nicheur possible dans le boisement et ceux alentour
Loriot d'Europe <i>Oriolus oriolus</i>	Faible	Forts	Nicheur probable dans le boisement et ceux alentours
Mésange bleue <i>Cyanistes caeruleus</i>	Faibles	Forts	Nicheur possible dans le boisement et ceux alentour
Mésange charbonnière <i>Parus major</i>	Faibles	Forts	Nicheur possible dans le boisement et ceux alentour
Milan noir <i>Milvus migrans</i>	Modérés à forts	Modérés à faibles	Aire de repos et dortoir
Pic épeiche <i>Dendrocopos major</i>	Faibles	Forts	Nicheur possible dans le boisement et ceux alentour
Rouge-gorge familier <i>Erithacus rubecula</i>	Faibles	Forts	Nicheur possible dans le boisement et ceux alentour

La destruction d'habitats actuellement exploités par ces espèces communes sera compensée par la création d'autres boisements comme le stipule le Code Forestier. Néanmoins, dans un premier temps, les espèces se reporteront dans le massif boisé de la CNR, qui reste le plus proche sur le plan géographique et similaire en termes de milieux. Cependant, l'absence de grandes structures de *Populus alba* exploité comme support pour les aires de Buse variable limite les possibilités de réinstallation de l'espèce sur le massif de la CNR. Par ailleurs, la présence de nombreux sentiers accessibles dans ce massif limite la quiétude des espèces. Enfin, la venue d'espèces supplémentaires risque de modifier les territoires déjà en place.

Rappelons que toutes les espèces sont **communes** en France et **leurs capacités de report** vers des milieux similaires sont effectives aussi bien pour l'alimentation que pour la reproduction.

En considération des habitats en présence, des espèces identifiées utilisant le site aussi bien pour l'alimentation, la reproduction ou comme abri, du risque de dérangement et de destruction d'habitats d'espèces protégées, le projet de défrichement et d'aménagement de la zone présente **une sensibilité modérée à forte**. Les espèces concernées sont communes en France. En fonction de leur capacité de report vers des milieux similaires en tenant compte d'un boisement compensatoire, la sensibilité est réajustée à **modérée**.

Néanmoins, la réalisation d'un dossier de dérogation à l'interdiction de destruction d'habitats ou d'espèces protégées sera nécessaire.

Sur **43** espèces recensées sur l'aire d'étude, **31 sont protégées nationalement** et **4 sont d'intérêt communautaire** (Milan noir, Aigrette garzette, Grande aigrette, Martin pêcheur d'Europe).

Les **principales sensibilités se concentrent au niveau du boisement à défricher** suite à la présence et à l'exploitation de ce dernier par au moins **6 espèces protégées**, dont l'une d'elles est notée comme nicheuse certaine avec la présence d'une aire. Bien que ces espèces soient communes sur le territoire, la destruction d'espèces et/ou d'habitat d'espèces protégées nécessitera préalablement la rédaction d'un **dossier de dérogation CNPN** qui sera transmis le moment venu.

La proximité immédiate du Rhône et son importante fonctionnalité écologique en tant que couloir migratoire augmentent la probabilité de l'exploitation potentielle de l'ensemble de l'aire d'étude par la plupart des espèces d'intérêt communautaire et/ou à forte valeur patrimoniale.

La sensibilité du cortège vis-à-vis du projet est donc considérée comme étant modérée.

Le boisement défriché sera compensé par la création de nouveaux boisements écologiquement similaires comme l'oblige l'article L.311-4 du Code Forestier.

Tableau 8 : Liste des espèces avifaunistiques remarquables contactées au cours de la prospection printanière.

	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Listes Rouge et espèces déterminantes				Protection Réglementaire		Statut Biologique	Dates		Observation et localisation par rapport au boisement à défricher	Sensibilités Enjeux
			LR Mondiale	LR France	LR Rhône-Alpes	Espèces Déterminantes	National	Directive Oiseaux		31/05	16/07		
1	Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>	LC	LC	NT	X	PN	Annexe I	P	X	X	(x3) individus observés en vol au-dessus des bassins de rejet des eaux pluviales de l'entrepôt Leroy Merlin. Exploitation de ces bassins pour l'alimentation. HPP	Faibles
2	Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	LC	LC	VU	X	C	Annexe II/2	NC	X	X	(x2) couple probablement nicheur sur une parcelle en friche à l'Ouest du bassin de traitement des eaux de la voirie. HPP	Faibles
3	Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	LC	LC	NT		PN		NC	X	X	(x2) Nicheur certain avec une aire localisée dans la partie Nord-Est du boisement à défricher, dans un Peuplier blanc. Au moins un jeune au nid nourri par les parents. IPP	Forts
4	Grande aigrette	<i>Egretta alba</i>	LC	NT	NA	X	PN	Annexe I	P	X		(x2) individus observés en vol au-dessus des bassins de rejet des eaux pluviales de l'entrepôt Leroy Merlin. Exploitation de ces bassins pour l'alimentation. (x1) observé dans le Chaffit. HPP	Faibles
5	Guépier d'Europe	<i>Merops apiaster</i>	LC	LC	VU	X	PN		P	X	X	(>2) individus en chasse au-dessus des terrains en friches, des bassins Leroy Merlin et des terrains agricoles. HPP	Faibles
	Héron cendre	<i>Ardea cinerea</i>	LC	LC	LC	X	PN		P	X	X	(>1) observé au niveau des bassins de Leroy Merlin au Nord-Est et à l'Est, au niveau du Chaffit. Exploitation pour l'alimentation. HPP	Faibles
6	Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbica</i>	LC	LC	VU		PN		NP	X		(X) observé en vol au-dessus de l'aire d'étude (terrain en friche) non loin des habitations. Nicheur probable au niveau des habitations. HPP	Faibles
7	Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	LC	LC	EN		PN		NP	X	X	(X) observé en vol au-dessus de l'aire d'étude (terrain en friche) non loin des habitations. Nicheur probable au niveau des habitations. HPP	Faibles
	Loriot d'Europe	<i>Oriolus oriolus</i>	LC	LC	LC	X	PN		NP	X	X	(>1) chanteur dans boisement à défricher. IPP	Forts
8	Martin pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	LC	LC	VU	X	PN	Annexe I	NP	X	X	(>1) patrouillant le long du Chaffit. Exploitation probable pour l'alimentation. HPP	Faibles
	Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	LC	LC	LC	X	PN	Annexe I	P	X	X	(x3) individus en vol au-dessus de l'aire d'étude, plus particulièrement au-dessus du boisement à défricher. Aucune preuve de nidification. Exploitation probable comme aire de repos, poste d'affût et dortoir. IPP/HPP	Moderée

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Listes Rouge et espèces déterminantes				Protection Réglementaire		Statut Biologique	Dates		Observation et localisation par rapport au boisement à défricher	Sensibilités Enjeux
		LR Mondiale	LR France	LR Rhône-Alpes	Espèces Déterminantes	National	Directive Oiseaux		31/05	16/07		
9	Moineau domestique	LC	LC	NT		PN		NP	X	X	(>10) exploitation des champs de tournesols. Présents près des habitations et des entrepôts. HPP	Faibles
	Pic vert	LC	LC	LC	X	PN		NP	X	X	(x1) entendu dans boisement CNR. HPP	Faibles
10	Pie bavarde	LC	LC	NT		C	Annexe II/2	NP	X	X	(>5) près jardins des habitations, boisement au Sud du site. HPP	Faibles
11	Rousserolle turdoïde	LC	VU	EN	X	PN		NC	X	X	(x1) chanteur dans roseière établi dans un bassin en eau de faible superficie. Nicheur hautement probable. Observé avec une proie (nourrissage possible des jeunes). HPP	Faibles
12	Tourterelle des bois	LC	LC	NT		C	Annexe II/2	NP	X	X	(>5) chanteur dans boisement au Sud de l'aire d'étude, de l'autre côté du Chaffit. Chanteur dans peupleraie du CNR. Observé exploitant les terrains agricole. se réfugie dans le boisement à défricher en cas de dérangement. HPP/IPP	Faibles

Légende :

Statut de conservation

Liste Rouge France (2011) : RE : Eteinte, CR : En danger Critique d'extinction, EN : En Danger, VU : Vulnérable, NT : Quasi-menacée, LC : Préoccupation mineure, DD : Données insuffisantes.

Liste Rouge Rhône-Alpes (2008) : EX : Eteinte, EW : Eteinte à l'état sauvage, RE : Disparu de la région (concerne les espèces qui pour une partie ou totalité de leur cycle annuel ne sont plus représentée dans la région par aucun individu aux mieux, par quelques très rare individus très marginaux, très irréguliers ou très erratique), CR : En Grave Danger (disparition possible pouvant survenir dans les dix prochaines années), EN : En danger de disparition dans la région, VU Vulnérable; NT : Quasi menacée ; LC : Faible Risque, DD : Statut non déterminé (Données Insuffisantes), NA : Non applicable (concerne les espèces marginales, erratiques ou trop irrégulières dans la Région), NE : Non Evalué

Statut de protection nationale (21/11/2009) : PN : Protégée, C : Chassable, Nuis. : Nuisible

Espèces déterminantes pour la désignation des ZNIEFF en Rhône-Alpes : D

Statut Communautaire : Fond vert : Espèce inscrites en Annexe I de la Directive Oiseaux

Statut Biologique : H : Hivernant; NP : Nicheur probable, NC : Nicheur certain, P : De passage,

Localisation dans périmètre du projet : HPP : Hors Périmètre Projet, IPP : Inclus dans Périmètre Projet

Sensibilités et enjeux : Fond Jaune clair: Sensibilités et enjeux faibles, Fond orange atténué : Sensibilité et enjeux modérés à faibles, Fond orange : Sensibilités et enjeux modérés, Fond rouge: Sensibilité et enjeux modérés à forts, Fond rouge foncé : Sensibilités et enjeux forts

3.4.3. Mammofaune

2 espèces ont été recensées au cours de la prospection : il s'agit du **Chevreuril** (*Capreolus capreolus*), au travers de traces sur un chemin menant à un boisement au Nord-Est de l'aire d'étude, et du **Ragondin** (*Myocastor coypus*) observé dans les bassins en eau près de l'entrepôt Leroy-Merlin ainsi que dans le Chaffit.

Il n'est pas exclu de retrouver d'autres espèces exploitant l'aire d'étude comme le **Lièvre** (*Lepus europaeus*), le **Renard roux** (*Vulpes vulpes*) et le **Lapin de garenne** (*Oryctolagus cuniculus*), d'autant que les boisements, les fourrés, les terrains en friche et les prairies constituent des milieux favorables à ces derniers, de même que pour le **Sanglier** (*Sus scrofa*), aussi bien pour l'alimentation (zones de culture) que pour le repos et la reproduction (boisements, fourrés).

Tableau 9 : Liste des espèces de mammifères recensées sur l'aire d'étude.

Nom français Nom scientifique	Statut de protection et de conservation					Localisation sur l'aire d'étude	Localisation dans périmètre du projet	Sensibilités Enjeux
	Européen (Directive Habitat 92/43/CEE)	France Déterminante	LR mondiale	LR France	LR Rhône-Alpes			
Chevreuril <i>Capreolus capreolus</i>	Aucun statut de protection	Chassable		LC	LC	Traces sur chemin menant à un boisement	IPP	Nuls
Ragondin <i>Myocastor coypus</i>	Aucun statut de protection	Nuisible	LC	LC	LC	Observé dans bassins et dans Chaffit	IPP	Nuls

Légende :

Statut de protection : France : PN : Protection Nationale de l'Arrêté du 23/04/2007 fixant la liste des mammifères protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. **Européen :** Directive Habitat Faune Flore (92/43/CEE) : **DH An. II et IV :** Annexe II (Espèces d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciale de conservation) Annexe IV (Espèces d'intérêt communautaire qui nécessite une protection stricte).

Liste Rouge : LC : Préoccupation mineure ; **VU** Vulnérable ; **NT** : Quasi menacée ; **EN** : En danger, **NA** : Non applicable (espèce non soumise à évaluation car introduite récemment ou nicheuse occasionnelle ou marginale en métropole).

Localisation dans périmètre du projet : IPP : Intérieur Périmètre Projet, **HPP :** Hors Périmètre Projet

Espèces déterminantes pour la désignation des ZNIEFF en Aquitaine : D

La bibliographie mentionne la présence d'autres espèces signalées dans les zonages environnementaux. La **Loutre d'Europe** (*Lutra lutra*) est associée aux milieux aquatiques présentant une eau de bonne qualité physico-chimique. Les milieux aquatiques du site restent assez peu attractifs pour cette espèce particulièrement exigeante. Le **Castor d'Europe** (*Castor fiber*) se retrouve dans les milieux constitués par un réseau hydrographique de plaine et de l'étage collinéen. Il peut s'installer aussi bien aux abords des fleuves que des ruisseaux. Les plans d'eau peuvent être colonisés lorsqu'ils sont reliés au réseau hydrographique. Il sélectionne préférentiellement les zones où l'eau est présente en permanence avec un minimum de 60 cm de profondeur, où il existe des formations boisées rivulaires avec une prédominance de jeunes salicacées, ce qui n'est pas particulièrement le cas sur le site d'étude. Les milieux en place sur l'aire d'étude et les milieux aquatiques restent très peu attractifs pour permettre l'installation de cette espèce.

La bibliographie révèle également la présence de nombreuses espèces de chiroptères sur les zonages d'inventaire et réglementaires.

Tableau 10 : Liste des espèces de mammifères potentiellement présentes sur l'aire d'étude.

Nom scientifique Nom français	Statut Protection	Habitat de prédilection	ZNIEFF	Natura 2000	Présence potentielle sur site
Murin de Bechstein <i>Myotis bechsteini</i>	PN, DH II et IV	Rare en France. Espèce forestière et arboricole. Préférence marquée pour les vieilles forêts de futaies feuillues autorisant le glanage au sol des proies.		X	Faible (Terrain de chasse)

Nom scientifique Nom français	Statut Protection	Habitat de prédilection	ZNIEFF	Natura 2000	Présence potentielle sur site
Petit rhinolophe <i>Rhinolophus hipposideros</i>	PN, DH II et IV	Gîtes d'été : galeries, puits de mines, caves, tunnels. Gîtes d'hiver : combles ou caves de bâtiments. Evite les milieux ouverts. Evolution le long des murs, chemins, lisières boisées, ripisylve, haies, alignement d'arbres. Exploitation des étendues d'eau, cours de ferme et des paysages semi-ouverts avec une alternance bocage-boisement. Les milieux humides semblent être une constante préférentielle chez l'espèce. Rayon d'action entre 2 et 3 km, du gîte aux terrains de chasse		X	Oui (terrain de chasse)
Grand rhinolophe <i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	PN, DH II et IV	Gîtes d'été : combles de bâtiments. Gîtes d'hiver : caves, souterrains, grottes. Suit les corridors boisés (haies, alignement d'arbres, lisières boisées) pour parvenir aux zones de chasse. Evite généralement les espaces ouverts. Recherche les paysages semi-ouverts à forte diversité d'habitats. Rayon d'action entre 2 et 4 km, du gîte aux terrains de chasse		X	Oui (terrain de chasse)
Petit murin <i>Myotis myotis</i>	PN, DH II et IV	Gîtes d'été : Cavités souterraines (grottes, anciennes carrières, galerie de mines). Gîtes d'hiver : Cavité souterraines, grands greniers. Comportement de glanage au sol en milieux herbeux, prospections des zones de prairies, pâturage, steppes, pelouses xériques bordées de haies, arbres solitaires. Rayon d'action d'environ 5 à 6 km (max : 11 km) entre gîte et terrains de chasse pour une taille moyenne de 50ha.		X	Faible (terrain de chasse)
Grand Murin <i>Myotis myotis</i>	PN, DH II et IV	Exploitation des zones au sol accessibles (comportement de glanage au sol des proies). Exploitation des forêts à faible sous-bois, des prairies fraîchement fauchées, des pelouses et des futaies de feuillus avec une végétation herbacée ou buissonnante rare. Rayon d'action entre 10 et 25 km, du gîte aux terrains de chasse.		X	Oui (terrain de chasse)
Murin à oreilles échancrées <i>Myotis emarginatus</i>	PN, DH II et IV	Gîtes d'été : peu lucifuges (combles chauds, greniers de maisons, églises, forts militaires). Gîtes d'hiver : galeries, puits de mines, caves, tunnels, grottes. Exploitation des vallées alluviales, des massifs forestiers de feuillus entrecoupés de zones humides, des bocages, des vergers des milieux périurbains, des jardins. Chasse au-dessus des rivières. L'eau semble constituer un élément essentiel à sa survie. Rayon d'action de 10 km, du gîte aux terrains de chasse		X	Oui (terrain de chasse)
Minioptère de Schreiber <i>Miniopterus schreibersii</i>	PN, DH II et IV	Gîte d'été : grandes cavités chaudes et humides. Gîte d'hiver : Cavités naturelles ou artificielles à température constante. Espèce typiquement méditerranéenne et strictement cavernicole (région karstique riche en grotte). Territoire de chasse mal connu (lisière forestières, cordons boisés, milieux ouverts tels que les pâturages, vergers, haies, parcs et jardins), Rayon d'action entre gîte et terrain de chasse mal connu (7 km maximum à partir du gîte de mise bas). Colonies associées à d'autres aux colonies de Grand murin, Petit murin, Murin à oreilles échancrées, Rhinolophe euryale.		X	Faible (terrain de chasse)

Légende :

Statut de protection : France : PN : Protection Nationale de l'Arrêté du 23/04/2007 fixant la liste des mammifères protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. **Européen :** Directive Habitat Faune Flore (92/43/CEE) : **DH An. II et IV :** Annexe II (Espèces d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciale de conservation) Annexe IV (Espèces d'intérêt communautaire qui nécessite une protection stricte).

Le site d'étude se localise à proximité immédiate d'un SIC comprenant un enjeu chiroptérologique important avec la présence de 7 espèces d'intérêt communautaire (site d'étude localisé à moins de 1300 m du site Natura 2000). La proximité géographique de l'aire d'étude vis-à-vis des différents zonages, conjuguée à la présence de milieux plus ou moins favorables en tant que terrains de chasse (lisières forestières, haies, plan d'eau, terrains rudéraux, habitation et jardins), font du site d'étude un terrain **pouvant être potentiellement exploité** par la plupart des espèces de Chauves-souris à la recherche d'insectes. Néanmoins, **cette potentialité reste assez faible du fait de l'homogénéité paysagère au centre de l'aire d'étude** (terrains agricoles, terrains en friche). Les corridors boisés existants sont localisés en bordure de l'aire d'étude, le long du contre-canal, de la haie entourant l'entreprise Vinci autoroute. Les lisières boisées sont potentiellement exploitables.

Concernant la sensibilité du cortège vis-à-vis du **boisement à défricher**, **l'isolement** de ce dernier et **sa faible superficie** limitent son exploitation bien qu'elle ne soit pas exclue.

Si le site d'étude semble convenir comme terrain de chasse pour quelques espèces mentionnées, **on ne peut conclure quant à sa réelle attractivité. La réalisation d'une étude spécifique au moyen d'outils de détection semble judicieuse**, notamment pour évaluer l'importance de l'utilisation du site comme terrain de chasse. Par ailleurs, si certains secteurs sont potentiellement favorables pour être exploités comme terrain de chasse par ce cortège, il est peu probable que ces derniers constituent des sites d'importance primordiale pour le maintien des populations de chauves-souris dans les SIC et ZSC alentour.

Au vu des éléments bibliographiques actuels, **la sensibilité de ce cortège d'espèce vis-à-vis du projet de défrichement peut être considérée comme faible.**

La présence de **2 espèces de mammifères** a été vérifiée par l'intermédiaire de traces et d'observations directes.

Des espèces de **chiroptères** sont également susceptibles d'exploiter le site d'étude comme terrain de chasse, bien que les caractéristiques paysagères de l'aire d'étude et de ses alentours restent assez peu attractives. Une étude spécifique à ce cortège devrait être menée afin de déterminer les espèces en présence et leur degré de dépendance vis-à-vis du boisement à défricher.

Les contraintes écologiques portant sur ce cortège sont considérées comme faibles, sous réserve d'une étude chiroptérologique.

3.4.4. Entomofaune

3.4.4.1. Les cortèges d'espèces contactées sur le site

Plusieurs espèces ont été observées sur l'aire d'étude en démontrant par ailleurs une **richesse en lépidoptères et odonatologique assez intéressante**. En effet :

- **16 espèces de lépidoptères** ont été recensées exploitant les terrains en friche, les lisières de boisements, les prairies et pelouses.
- **15 espèces d'odonates** ont été observées principalement à proximité immédiate des milieux humides et aquatiques tels que le Chaffit, les bassins de Leroy Merlin, la zone de Typhaie implantée dans un terrain en friche et au niveau du contre-canal du Rhône. Enfin, la plupart ont été observées également en lisière de boisement et dans les terrains en friche.

Parmi ces espèces :

- **1 espèce d'intérêt communautaire** (Annexe II de la Directive Habitat) et protégée à l'échelle nationale a été observée en bordure du contre-canal. Il s'agit de **l'Agrion de Mercure** (*Coenagrion mercurialis*) qui est considérée comme étant « Quasi-menacée » dans le monde et en France, tout en étant listée sur Liste orange (indicateur) en région Rhône-Alpes.

Tableau 11 : Liste des espèces de lépidoptères recensées sur l'aire d'étude.

Nom français Nom scientifique	Statut de protection et de conservation				Localisation sur l'aire d'étude	Localisation dans périmètre du projet de défrichement	Sensibilités Enjeux
	Européen (Directive Habitat 92/43/CEE) France (23/04/2007)	Déterminance ZNIEFF	LR mondiale	LR France			
Lépidoptère rhopalocère							
Ariane <i>Lasiommata maera</i>	Aucun statut de protection	/	LC	LC	Milieus rudéraux, prairie et lisières	HPP	Nuls
Azurée de la bugrane <i>Polyommatus icarus</i>	Aucun statut de protection	/	LC	LC	Milieus rudéraux	HPP	Nuls
Belle-dame <i>Vanessa cardui</i>	Aucun statut de protection	/	LC	LC	Milieus rudéraux	HPP	Nuls
Demi-deuil <i>Melanargia galathea</i>	Aucun statut de protection	/	LC	LC	Lisière	HPP	Nuls
Fadet commun <i>Coenonympha pamphilus</i>	Aucun statut de protection	/	LC	LC	Milieus rudéraux	HPP	Nuls
Flambé <i>Iphiclides podalirius</i>	Aucun statut de protection	/	LC	LC	Lisière	HPP	Nuls
Mégère <i>Lasiommata megera</i>	Aucun statut de protection	/	LC	LC	Boisement, lisière	HPP/IPP	Nuls
Mélitée du mélampyre <i>Melitaea athalia</i>	Aucun statut de protection	/	LC	LC	Terrains en friche	HPP	Nuls
Petit nacré <i>Issoria lathonia</i>	Aucun statut de protection	/	LC	LC	Terrains en friche	HPP	Nuls
Piérade du chou <i>Pieris brassicae</i>	Aucun statut de protection	/	LC	LC	Champs	HPP	Nuls
Piérade du navet <i>Pieris napi</i>	Aucun statut de protection	/	LC	LC	Champs	HPP	Nuls
Robert le Diable <i>Polygonia c-album</i>	Aucun statut de protection	/	LC	LC	Lisières	HPP	Nuls
Souci <i>Colias crocea</i>	Aucun statut de protection	/	LC	LC	Milieus rudéraux	HPP	Nuls
Sylvaine <i>Ochlodes sylvanus</i>	Aucun statut de protection	/	LC	LC	Milieus rudéraux	HPP	Nuls
Tircis <i>Pararge aegeria</i>	Aucun statut de protection	/	LC	LC	Boisement	IPP	Nuls

Légende :

Statut de protection : France : PN : Protection Nationale de l'Arrêté du 23/04/2007 fixant la liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. **Européen :** Directive Habitat Faune Flore (92/43/CEE) : **DH An.II et IV :** Annexe II (Espèces d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciale de conservation) Annexe IV (Espèces d'intérêt communautaire qui nécessite une protection stricte).

Liste Rouge : LC : Préoccupation mineure ; **VU** Vulnérable ; **NT** : Quasi menacée ; **EN** : En danger, **NA** : Non applicable (espèce non soumise à évaluation car introduite récemment ou nicheuse occasionnelle ou marginale en métropole).

Liste espèce d'orthoptères menacées en France : Priorité 1 : espèces proches de l'extinction ou déjà éteintes, Priorité 2 : espèces fortement menacées d'extinction, Priorité 3 : espèces menacées à surveiller, Priorité 4 : espèces non menacées en l'état actuel des connaissances.

Localisation dans périmètre du projet : IPP : Intérieur Périmètre Projet, **HPP :** Hors Périmètre Projet

Espèces déterminantes pour la désignation des ZNIEFF en Rhône-Alpes : D

Tableau 12 : Liste des espèces d'odonates recensées sur l'aire d'étude.

Nom français Nom scientifique	Statut de protection et de conservation					Localisation sur l'aire d'étude	Localisation dans périmètre du projet	Sensibilités Enjeux
	Européen (Directive Habitat 92/43/CEE) France (23/04/2007)	Déterminance ZNIEFF	LR mondiale	LR France	LR Rhône-Alpes			
Odonates								
Agrion sp <i>Plactynemis sp</i>	Aucun statut de protection		/	/	LO menacée pour l'Agrion blanchâtre	En lisière	IPP/HPP	Faible
Agrion de Mercure <i>Coenagrion mercuriale</i>	PN, DH II		NT	NT	LO Indicateur	En lisière de la peupleraie bordant le contre-canal	HPP	Faible
Agrion élégans <i>Ischnura elegans</i>	Aucun statut de protection		LC	LC	LC	Prairie, bordure bassin	HPP	Nuls
Agrion jouvencelle <i>Coenagrion puella</i>	Aucun statut de protection		LC	LC	LC	Prairie, bordure bassin	HPP	Nuls
Agrion porte-coupe <i>Enallagma cyathigerum</i>	Aucun statut de protection		LC	LC	LC	Prairie, bordure bassin	HPP	Nuls

Nom français Nom scientifique	Statut de protection et de conservation					Localisation sur l'aire d'étude	Localisation dans périmètre du projet	Sensibilités Enjeux
	Européen (Directive Habitat 92/43/CEE) France (23/04/2007)	Déterminance ZNIEFF	LR mondiale	LR France	LR Rhône-Alpes			
Anax empereur <i>Anax imperator</i>	Aucun statut de protection		LC	LC	LC	Chaffit, Typhaie, terrain en friche	HPP	Nuls
Caloptéryx éclatant <i>Calopteryx splendens</i>	Aucun statut de protection		LC	LC	LC	Chaffit, Contre canal	HPP	Nuls
Caloptéryx hémorroïdal <i>Calopteryx haemorrhoidalis</i>	Aucun statut de protection		LC	LC	LC	Contre canal	HPP	Nuls
Crocothemis écarlate <i>Crocothemis erythraea</i>	Aucun statut de protection		LC	LC	LC	Terrain en friche, contre-canal, Chaffit, lisières	HPP	Nuls
Libellule fauve <i>Libellula fulva</i>	Aucun statut de protection			LC	LC	Lisière	HPP	Nuls
Naïade au corps vert <i>Erythromma viridulum</i>	Aucun statut de protection		LC	LC	LC	Chaffit (en pont)	HPP	Nuls
Orthetrum à stylets blancs <i>Orthetrum albistylum</i>	Aucun statut de protection		LC	LC	LC	Lisière	HPP	Nuls
Orthetrum bleuisant <i>Orthetrum coerulescens</i>	Aucun statut de protection		LC	LC	LC	Lisières, terrain en friche, Chaffit	HPP	Nuls
Orthetrum brun <i>Orthetrum brunneum</i>	Aucun statut de protection		LC	LC	LC	Lisières, terrain en friche, Chaffit	HPP	Nuls
Orthetrum réticulé <i>Orthetrum cancellatum</i>	Aucun statut de protection		LC	LC	LC	Lisières, terrain en friche, Chaffit	HPP	Nuls
Sympetrum de Fonscolombe <i>Sympetrum fonscolombii</i>	Aucun statut de protection		LC	LC	LC	Lisières, terrain en friche, Chaffit	HPP	Nuls

Légende :

Statut de protection : France : PN : Protection Nationale de l'Arrêté du 23/04/2007 fixant la liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. **Européen :** Directive Habitat Faune Flore (92/43/CEE) : **DH An.II et IV :** Annexe II (Espèces d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciale de conservation) Annexe IV (Espèces d'intérêt communautaire qui nécessite une protection stricte).

Liste Rouge : LC : Préoccupation mineure ; **VU** Vulnérable ; **NT** : Quasi menacée ; **EN** : En danger, **NA** : Non applicable (espèce non soumise à évaluation car introduite récemment ou nicheuse occasionnelle ou marginale en métropole).

Liste espèce d'orthoptères menacées en France : Priorité 1 : espèces proches de l'extinction ou déjà éteintes, Priorité 2 : espèces fortement menacées d'extinction, Priorité 3 : espèces menacées à surveiller, Priorité 4 : espèces non menacées en l'état actuel des connaissances.

Localisation dans périmètre du projet : **IPP** : Intérieur Périmètre Projet, **HPP** : Hors Périmètre Projet

Espèces déterminantes pour la désignation des ZNIEFF en Rhône-Alpes : D

Le site comprend des terrains en friche, des milieux rudéraux, des bordures de plans d'eau, des zones de lisières et une faible superficie en prairie apparaissant favorable aussi bien pour les **lépidoptères** que pour les **orthoptères**, espèces dont dépend la présence d'autres groupes faunistiques, en particulier les oiseaux.

3.4.4.1. Les espèces d'intérêt communautaire

L'Agrion de Mercure (*Coenagrion mercurialis*)

Cette espèce rhéophile à nette tendance héliophile colonise les milieux lotiques permanents de faible importance, aux eaux claires bien oxygénées et à minéralisation variable, situés dans les zones bien ensoleillées et assez souvent dans les terrains calcaires. Elle est sensible aux perturbations liées à la structure de son habitat, à la qualité de l'eau et à la durée de l'ensoleillement du milieu.

Cette espèce emblématique n'est pas fondamentalement menacée en région Rhône-Alpes. Les prospections récentes révèlent la présence locale d'importantes populations. Néanmoins, il s'agit d'une espèce dont les plus fortes populations sont indicatrices de milieux de grande qualité, d'où l'importance d'être conservée.

Sa présence est notée dans la SIC « Milieux alluviaux du Rhône aval », et



Agrion de mercure (R. LANDEAU)

dans la ZNIEFF de type II.

Une prospection plus approfondie au niveau du contre-canal du Rhône n'a pas permis de localiser d'autres individus, ce qui n'exclut pas la probabilité d'une reproduction sur le site.

Sa présence ne porte pas préjudice au projet de défrichement du boisement, en raison de l'éloignement du site et de l'absence de connexion hydraulique susceptible de modifier la qualité de l'eau du contre-canal.

3.4.4.1. Les espèces d'intérêt patrimonial, potentiellement présentes

La bibliographie mentionne la présence de plusieurs espèces d'invertébrés d'intérêt communautaire sur les zonages réglementaires :

- Le **Lucane cerf-volant** (*Lucanus cervus*) et le **Grand Capricorne** (*Cerambyx cerdo*) que l'on retrouve dans les souches des vieilles futaies de chêne. Xylophages, les larves se nourrissent au niveau du système racinaire des arbres dépérissants. **Leur présence dans la peupleraie sur le site d'étude est à exclure.**
- La **Cordulie à corps fin** (*Oxygastra curtisii*) est inféodée aux milieux lotiques et lentiques bordés d'une abondante végétation aquatique et riveraine. Ces milieux peuvent se situer dans un environnement varié (plaine, reliefs) constitué de secteurs boisés, forestiers, de prairies, de friches, de champs bordés de haies, de vignes. Les rivières et les fleuves constituent ses habitats typiques, mais l'espèce ne dédaigne pas les canaux, les lacs, les milieux stagnants (étangs, plans d'eau) bordés par de la végétation aquatique (hélrophytes, hydrophytes). Dans les rivières aux eaux vives, les zones calmes (retenue naturelle) sont propices au développement de l'espèce. Les bordures de plan d'eau de l'aire d'étude peuvent éventuellement faire l'objet d'une exploitation par l'espèce, bien que la végétation aquatique reste assez peu développée. **Le potentiel d'accueil est considéré comme modéré.**
- L'**Ecrevisse à pattes blanches** (*Austropotamobius pallipes*) ne se rencontre uniquement que dans les cours d'eau de bonne qualité physico-chimique et offrant une grande diversité de caches et de micros-habitats. **La probabilité de recenser une telle espèce au sein du contre-canal est nulle.**
- L'**Ecaille chinée** (*Eplagia quadripunctata*) exploite une grande diversité de milieux humides et xériques. Sa chenille est polyphage et se nourrit sur diverses espèces herbacées comme l'Eupatoire chanvrine, les Cirses, le Chardon, les lamiers, les Orties, les Epilobes et les ligneux (Noisetier, Genêts, Hêtre, Chênes, Chèvrefeuille). Une fois adulte, elle butine les mêmes espèces. **Sa présence n'est pas à exclure sur le site**, notamment au niveau du Chaffit et en lisière des boisements.
- Le **Damier de la Succise** (*Euphydryas aurinia*) se rencontre dans des biotopes humides (prairies humides, tourbières où se développe la plante hôte). Une autre forme de l'espèce exploite davantage les pelouses calcicoles sèches et les prés maigres. **Sa présence est très peu probable** sur le site d'étude en raison de l'absence de prairies humides.
- Le **Gomphe à cercoïdes** (*Gomphus graslinii*) colonise les milieux lotiques permanents dont les eaux sont claires et bien oxygénées en milieu de plaine. La larve se développe dans les rivières bordées d'une abondante végétation aquatique et riveraine (secteurs sableux et limoneux des parties calmes des cours d'eau) constituée d'une lisière arbustive haute, épaisse et dense, et d'hélrophytes et d'hydrophytes. **Sa présence est très peu probable** sur le site d'étude.

3.3.4.1. Bioévaluation de l'entomofaune

Les prospections printanière et estivale ont démontré une richesse entomologique intéressante, notamment avec la présence d'une espèce d'odonate protégée et d'intérêt communautaire. L'Agrion de Mercure n'est pas concerné par le projet en raison de sa localisation au niveau du contre-canal.

14 espèces de Lépidoptères et 16 espèces d'Odonates ont été recensées dans l'aire d'étude et les milieux alentour. **1 espèce d'odonate présente un statut patrimonial : l'Agrion de Mercure** (espèce protégée et d'intérêt communautaire) recensée en bordure du contre-canal.

Cette espèce n'est nullement concernée par le projet de défrichement en raison de l'éloignement du boisement vis-à-vis des autres milieux humides favorables et exploitables par cette espèce.

Les milieux ouverts et de recrûs sont propices à l'installation des **orthoptères** et des **lépidoptères**. La plupart des espèces d'intérêt communautaire mentionnées dans la bibliographie peuvent potentiellement exploiter l'aire d'étude, hormis le boisement à défricher.

Au vu des éléments, la sensibilité liée à ce cortège est considérée comme faible.

Légende

AVIFAUNE PRINTANIÈRE et/ou NICHEUSE

Espèce listées en Annexe I de la Directive Oiseaux

-  Milan noir
-  Grande aigrette
-  Martin pêcheur d'Europe
-  Aigrette garzette

Espèces non d'intérêt communautaire
Espèces protégées et remarquables

-  Buse variable
-  Guêpier d'Europe
-  Héron cendré
-  Hirondelle de fenêtre
-  Hirondelle rustique
-  Lonot d'Europe
-  Moineau domestique
-  Pic vert
-  Rousserolle turdoïde



Espèces non protégées et remarquables

-  Alouette des champs
-  Tourterelle des bois

Aires de nidification

-  Aire de Buse variable

HERPETOFAUNE

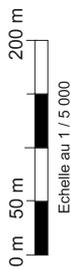
Espèces protégées et d'intérêt communautaire (DH An. IV)

-  Lézard des murailles

ENTOMOFAUNE

Espèces protégées et d'intérêt communautaire (DH An. II)

-  Agrion de mercure



-  Emprise du projet de défrichement
-  Aire de l'étude écologique



Figure 5

Valence Agglo Sud Rhône-Alpes - ZAC de la Motte Nord - Valence (26)
Projet de défrichement et d'aménagement de la zone d'activités multimodale de la Motte Nord et de Mauboule

Diagnostic écologique et sylvicole

Utilisation de l'espace par les espèces remarquables
Sources : Google Maps, GéoPlus/Environnement, Juillet 2012



3.5. Synthèse des enjeux écologiques

Les passages printanier et estival ont permis de recenser les différents types de cortèges faunistiques et de caractériser les milieux à partir des relevés floristiques.

Le site d'étude longe la rive gauche du Rhône dont la fonctionnalité écologique et la richesse biologique sont connues des naturalistes locaux notamment au vu des zonages existants. Le site d'étude s'implante au Sud de l'agglomération de Valence dans un secteur anthropisé comprenant essentiellement des **milieux agricoles**, des **milieux forestiers** appartenant à la CNR, des **haies**, des **entreprises**, des **bassins**, des **cours d'eau** et des **milieux semi-ouverts** (en cours de colonisation par les ligneux). L'absence de mosaïque de milieux et le degré d'anthropisation de l'aire d'étude limitent son intérêt écologique.

Néanmoins, les **principales contraintes écologiques relevées sont d'ordre faunistique au niveau du boisement à défricher et des cours d'eau.**

Des passages en périodes automnale et hivernale permettront de vérifier le potentiel d'accueil de l'aire d'étude pour l'avifaune hivernante. De même, une étude portant sur les chiroptères (chauves-souris) pourra éventuellement faire l'objet d'une programmation en considération de la proximité des zonages réglementaires signalant l'existence de colonies dans les différentes SIC.

3.5.1. Contraintes écologiques portant sur les zonages environnementaux

La **proximité immédiate avec le Rhône et ses annexes fluviaux** contribue en partie à **l'enrichissement faunistique** (avifaune et odonates) de l'aire d'étude. Le couloir rhodanien est connu par les ornithologues en tant que zone de passage pour les espèces migratrices. L'aire d'étude est susceptible d'être exploitée temporairement par quelques unes des espèces comme aire de passage pour l'alimentation et le repos, et par des taxons issus des zonages environnementaux localisés à proximité. Néanmoins, son potentiel d'accueil reste limité en raison du fort degré d'anthropisation du site. Rappelons que **l'aire d'étude recoupe en partie la ZNIEFF de type 2 (« Ensemble fonctionnel formé par le Moyen-Rhône et ses annexes fluviales ») au Nord.**

Cependant, au vu de la proximité des zonages Natura 2000 vis-à-vis du site d'étude, une notice d'incidence à l'appui de ce dossier sera rédigée afin de définir les incidences possibles du projet sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire signalées.

3.5.2. Contraintes écologiques portant sur la faune, la flore et les milieux

Au niveau floristique : près de **207 espèces** ont été recensées sur l'aire d'étude. Aucune ne présente un intérêt patrimonial particulier, notamment au niveau du boisement à défricher.

Au niveau faunistique : l'inventaire a révélé la présence de plusieurs espèces au sein et à proximité du site d'étude :

- **Sur 43 espèces d'oiseaux recensées sur le site** et ses alentours, **31** sont **protégées au niveau national**, dont **4** sont **d'intérêt communautaire**, et **12** présentent un **statut de conservation préoccupant** sur le territoire national et/ou régional. **1 espèce protégée**, occupant le boisement à défricher, est notée comme nicheuse certaine. 5 autres sont considérées comme nicheuses probables et sont directement exposées au projet de défrichement. D'autres espèces n'exploitent le site qu'à des fins alimentaires ou bien de quiétude comme le Milan noir. **Contraintes modérées.**
- **Sur 2 espèces d'herpétofaune**, le **Lézard des murailles** (espèce protégée et d'intérêt communautaire) a été observé au niveau des structures CNR en béton du contre-canal. La **Grenouille verte** exploite les bassins en eau et le Chaffit. Aucune autre espèce n'a été recensée, bien que la présence du **Lézard vert** (espèce d'intérêt communautaire) soit fortement possible.

Enfin, notons une intense activité reptilienne en lisière des haies et du boisement à défricher.
Contraintes faibles.

- **2 espèces de mammifères** ont été recensées et ne présentent pas de statut de protection particulier. Le site peut éventuellement être exploité comme terrain de chasse par la plupart des espèces de chiroptères issues des colonies signalées dans les zonages alentour, sans être pour autant un site de chasse incontournable pour le maintien des populations. **Contraintes faibles.**
- **14 espèces de lépidoptères** se concentrent principalement en lisière forestière et dans les milieux ouverts. **16 espèces d'odonates** ont été observées au niveau du Chaffit, des bassins de rétention des eaux, du contre-canal, dans les milieux ouverts et en lisière de boisement. **L'Agrion de Mercure**, espèce protégée et d'intérêt communautaire, exploite les bordures du contre-canal. **Contraintes faibles.**

Au niveau des habitats : les observations sur le terrain combinées aux recherches bibliographiques restituent les principaux milieux qui ont été recensés. Leur identification a été couplée avec leur potentiel d'accueil vis-à-vis de la faune recensée afin d'en déduire les sensibilités écologiques potentielles sur le site d'étude (site de reproduction, de repos, d'alimentation). Les espèces pouvant être présentes au vu de leurs exigences écologiques en terme d'habitat sont également prises en compte :

Tableau 13 : Synthèse des sensibilités écologiques des habitats sur l'aire d'étude vis-à-vis du projet de défrichement et d'aménagement de la ZAC.

HABITATS				LOCALISATION	POTENTIALITE D'ACCUEIL FAUNISTIQUE	SENSIBILITES ET ENJEUX
Code Corine Biotopes Code Natura 2000 (EUR 15/2)	Surface		Valeur patrimoniale			
	ha	%				
Boisements et haies						
Peupleraie blanche <i>Corine Biotopes : 44.61</i>	2,64	100	Modérée à forte	IPP	Zone d'abris et de nidification pour au moins 6 espèces d'oiseaux communes mais protégées et France. Présence d'une aire de Buse variable . Reproduction avérée de l'espèce. Lisières activement exploitées par les reptiles et les agrions.	Forts
Peupleraie (Forêt méditerranéennes de Peuplier, d'Ormes et de Frênes) <i>Corine Biotopes : 44.6</i>	/	/	Modérée	HPP	Boisement de la CNR, dégradé et fréquenté (présence de chemin) avec un risque de dérangement élevé pour la faune. Présence d'espèces classiques des milieux forestiers . Site d'abris, de reproduction et de nidification (Pic épeiche, Mésange, Fauvette, etc.).	Modérés
Recrûs <i>Corine Biotopes : 31.8D</i>	/	/	Faible	HPP	Milieux propices pour l'avifaune buissonnière (Fauvette à tête noire, Hypolaïs polyglotte). Zones de refuge pour les reptiles (Lézard vert et autres) et la mésofaune.	Modérés à faibles
Recrûs x roselière <i>Corine Biotopes : 31.8D x 53.11</i>	/	/	Faible	IPP		
Recrûs x Peuplier <i>Corine Biotopes : 31.8D x 41.1</i>	/	/	Faible	HPP		
Recrûs x Milieux rudéraux <i>Corine Biotopes : 31.8D x 87.2</i>	/	/	Faible	HPP		
Ronciers <i>Corine Biotopes : 31.831</i>	/	/	Faible	HPP		
Boisement mixte <i>Corine Biotopes : 43.</i>	/	/	Faible	HPP	Milieu exploité par le cortège classique des espèces forestières. Lisières propices aux reptiles.	Modérés à faibles
Petits bois et bosquets <i>Corine Biotopes : 84.3</i>	/	/	Faible	HPP		
Alignement d'arbre <i>Corine Biotopes : 84.1</i>	/	/	Faible	HPP	Jeunes plants. Perchoir pour quelques espèces de passereaux.	Faibles
Plantations <i>Corine Biotopes : 83.3</i>	/	/	Faible	HPP		
Bordure de haies <i>Corine Biotopes : 84.2</i>	/	/	Faible	IPP/HPP	Haie de Frêne, de Peuplier et de Chêne pubescent. Site de nidification pour quelques espèces forestières. Refuge et poste d'affût pour le Guêpier d'Europe et des rapaces. Refuge pour le petit gibier de plaine. Lisière exploitable pour les Chiroptères	Modérés
Plantations et/ou formations spontanées de Robinier <i>Corine Biotopes : 83.324</i>	/	/	Faible	HPP	Enracinement maintenant les berges de la digue. Faible potentiel faunistique.	Faible
Milieux humides, cours d'eau et plan d'eau						

HABITATS				LOCALISATION	POTENTIALITE D'ACCUEIL FAUNISTIQUE	SENSIBILITES ET ENJEUX
Code Corine Biotopes Code Natura 2000 (EUR 15/2)	Surface		Valeur patrimoniale			
	ha	%				
Cours d'eau et ses berges <i>Corine Biotopes : 24.</i>	/	/	Modérée à faible	HPP	Milieux activement exploités par les odonates pour l'alimentation et la reproduction (accouplement, ponte, comportement territorial). Aire de gagnage pour les ardéidés et le Martin pêcheur d'Europe .	Modérés
Canal d'eau douce <i>Corine Biotopes : 89.2</i>	/	/	Modérée à faible	HPP	Observation de l' Agrion de Mercure en bordure (absence d'observation d'une population). Exploitation par les odonates en particulier par les Caloptéryx.	Modérés
Roselière <i>Corine Biotopes : 53.11</i>	/	/	Faible	HPP	Reproduction dans un des bassins de l'entrepôt Leroy Merlin de la Rousserolle turdoïde . Présence potentielle de la Rousserolle effarvatte. Zone de refuge pour les anatidés. Action d'épuration des eaux.	Modérés
Typhaie <i>Corine Biotopes : 53.13</i>	/	/	Faible	HPP	Site exploité activement par les odonates comme zone de reproduction et d'alimentation. Site de ponte pour les amphibiens (têtards).	Modérés à faibles
Roselière x Végétation à Phalaris arundinacea <i>Corine Biotopes : 53.11 x 53.16</i>	/	/	Faible	HPP	Site activement exploité par les odonates (Caloptéryx). Rôle de filtration et d'épuration des eaux. Zone d'abris.	Modérés à faibles
Prairies, friches, terrains agricoles, terrains remaniés						
Prairie pérenne denses et steppes médio-européennes <i>Corine Biotopes : 34.3</i>	/	/	Modérée	HPP	Milieux exploités par les Orthoptères et les lépidoptères. Terrain de chasse propice pour les rapaces. Milieux exploités par les reptiles. Milieux en cours d'embroussaillage. Milieux propice comme terrain de chasse pour les chauves-souris.	Modérés à faibles
Pâturage densément enherbé <i>Corine Biotopes : 38.13</i>	/	/	Faible	HPP	Milieux propices comme terrain de chasse par les rapaces. Site exploité par les orthoptères et les lépidoptères.	Faibles
Prairie améliorée <i>Corine Biotopes : 81</i>	/	/	Faible	HPP	Exploité par quelques espèces d'odonates comme « dortoir ». Aire de chasse pour les rapaces et les reptiles. Diversité floristique très faible.	Faibles
Terrains agricoles <i>Corine Biotopes : 82.11</i>	/	/	Faible	IPP	Terrain de chasse pour quelques rapaces (Buse variable, Faucon crécerelle). Bordures exploitées par les lépidoptères. Zone de repos nocturne pour les odonates. Terrain de chasse propice au Guêpier d'Europe capturant les libellules. Exploitation des champs de tournesol par les fringilles (Verdiers, Chardonnerets) et le Moineau domestique.	Faibles
Vergers méridionaux <i>Corine Biotopes : 83.452</i>	/	/	Faible	HPP	Zone attractive pour l'avifaune l'exploitant comme aire d'alimentation	Faibles
Jardin potager de subsistance <i>Corine Biotopes : 85.32</i>	/	/	Faible	HPP		
Terrain en friche et milieux rudéraux <i>Corine Biotopes : 87.</i>	/	/	Faible à nulle	IPP	Zone de gagnage pour le petit gibier de plaine. Terrain de chasse propice pour les rapaces , les Hirondelles et le Guêpier d'Europe à la recherche d'insectes. Milieu de reproduction de l' Alouette des champs (1 couple). Milieu exploité par les orthoptères et les Lépidoptères .	Faibles
Milieux anthropique (infrastructure, zone industrielle, etc.)						
Bassins industriels <i>Corine Biotopes : 89.23</i>	/	/	Faible à nulle	HPP	Bassin de récupération des eaux pluviales. Développement d'hydrophytes (roselières et typhaie). Site d'accueil pour les ardéidés (Héron cendré, Aigrette garzette, Grande aigrette) l'exploitant comme aire de repos et d'alimentation. Site de reproduction potentiel pour les amphibiens et les odonates. Reproduction avérée de la Rousserolle Turdoïde.	Modérés à faibles
					Bassin sans végétation : potentiel écologique faible à nul	Faibles à nuls
Jardins <i>Corine Biotopes : 85.3</i>	/	/	Faible à nulle	HPP	Exploitation possible par des espèces des parcs et jardins : Etourneaux sansonnet, Mésanges, Verdiers, Moineaux domestique, Serins cini, etc.	Faibles
Site industriel en activité <i>Corine Biotopes : 86.3</i>	/	/	Faible à nulle	HPP	Exploitation par des espèces anthropophiles (Moineau domestique, Hirondelle rustique, Hirondelle de fenêtre, Bergeronnette grise, Rougequeue noir)	Faibles à nuls
Habitation, bâtis, routes, chemins <i>Corine Biotopes : 86</i>	/	/	Faible à nulle	HPP		

Légende :

(*) Pourcentages calculés sur la base de la superficie totale du boisement à défricher (surface : 2.64 ha).

* : Habitats prioritaire

Localisation par rapport au projet : IPP : Inclus dans le Périmètre du Projet, **HPP** : Hors Périmètre du Projet

Sensibilités et enjeux :

Fond Jaune clair: Sensibilités et enjeux faibles

Fond orangé atténué : Sensibilité et enjeux modérés à faibles

Fond orangé : Sensibilités et enjeux modérés

Fond rouge : Sensibilité et enjeux modérés à forts

Fond rouge foncé : Sensibilités et enjeux forts

Ces informations sont cartographiées et disponibles sur la **Figure 6**.

3.5.3. Synthèse des contraintes écologiques

Tableau 14 : Synthèse des principaux enjeux rencontrés sur le site d'étude.

Compartiment écologique	Principales observations	Sensibilités / Enjeux écologiques
Zonages environnementaux	<p>5 Zonages d'inventaire le long du Rhône à moins de 2 km. 4 SIC et ZSC localisée à proximité, à moins de 10 km.</p> <p>Chevauchement partiel de l'aire d'étude sur une ZNIEFF de type 2.</p> <p>Intérêt chiroptérologique, entomologique, ichtyologique.</p> <p>Absence de corridors biologique entre les zonages et l'aire d'étude limitant significativement les échanges. Faible potentiel d'accueil pour les chiroptères et l'entomofaune en raison de la simplification des milieux et l'absence de mosaïque de milieux. Intérêt très limité pour l'Ichtyofaune.</p> <p>Potential d'accueil du boisement à défricher pour la faune d'intérêt communautaire très faible voir nul.</p>	Modérée à faible
Habitats	<p>27 milieux recensés. Absence de milieux d'intérêt communautaire, ni à forte valeur patrimoniale.</p> <p>Présence de milieux exploités par la faune :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Boisement à défricher et de la CNR : zone de nidification pour le cortège classique d'espèce forestière. Zone d'affût, de refuge et d'alimentation. Aire de Buse variable. Lisière exploitée par les reptiles • Plan d'eau et cours d'eau : exploitation pour l'alimentation par les ardéidés et site de reproduction pour les odonates. • Milieux ouverts : cultures, terrains rudéraux, prairies : aire de chasse pour les rapaces, d'alimentation pour quelques espèces de passereaux. Terrain en friche exploité comme zone de nidification par l'Alouette des champs. <p>Milieux assez homogènes avec une dominance des terrains agricoles. Absence de mosaïque d'habitat. Absence de connexion entre les boisements limitant les déplacements de la faune.</p>	Modérés à faible Absence de milieux d'intérêt communautaire. Présence d'habitat pouvant être d'intérêt pour la faune. Boisement à défricher isolé des autres boisements.
Flore	Près de 207 espèces recensées . Aucune espèce à fort intérêt patrimonial sur l'aire d'étude.	Faibles
Faune	<p>Avifaune</p> <p>43 espèces d'oiseaux dont 31 protégées et 4 espèces d'intérêt communautaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Milan noir : exploite boisement à défricher comme aire de repos et de dortoir. • Grande aigrette : exploite bassin et Chaffit pour l'alimentation. • Aigrette garzette : exploite bassin et Chaffit pour l'alimentation. • Martin pêcheur d'Europe : exploitation Chaffit pour l'alimentation <p>12 espèces au statut de conservation défavorable : dont 2 à l'échelle nationale et 11 à l'échelle régionale.</p> <p>10 espèces déterminantes avec critères.</p> <p>6 espèces nicheuse exploitant le boisement à défricher : 1 espèce nicheuse certaine (aire de Buse variable), 5 espèces nicheuses probables (Pi épeiche, Rougegorge familier, Lorient d'Europe, Mésange charbonnière, Grimpereau des jardins).</p>	Modérés Espèces nicheuses communes dans boisement à défricher

Compartiment écologique	Principales observations		Sensibilités / Enjeux écologiques
	Mammafaune	<p>2 espèces présentes : Chevreuil d'Europe, Ragondin. Présence très peu probable du Castor et de la Loutre d'Europe.</p> <p>Chiroptères : faible potentiel pour les espèces des zonages alentours. Secteurs favorables le long du contre canal, les haies, lisières de boisements, habitations. Exploitation possible des lisières du boisement à défricher, mais limitée en raison de l'absence significative de corridors biologiques et de l'homogénéité des milieux (absence de mosaïque). Proposition de réaliser un inventaire spécifique (richesse spécifique et évaluation de l'importance de l'aire d'étude vis-à-vis de ce cortège)</p>	Faible
	Herpétofaune	<p>Amphibien : Grenouille verte présente dans bassins et dans Chaffit. Zone rudéraux favorable pour des espèces pionnière comme le Crapaud calamite.</p> <p>Reptiles : Lézard des murailles sur structure bétonnée du contre-canal. Présence hautement probable du Lézard vert. Activité reptilienne importante en lisières de haies, marges de végétation, lisières de boisements.</p>	
	Entomofaune	<p>Lépidoptère : 14 espèces recensées. Aucune espèce d'intérêt patrimonial.</p> <p>Odonates : 16 espèces recensées aux abords des plans d'eau, Chaffit, milieux ouverts et lisières.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Agrion de Mercure : espèce protégée et d'intérêt communautaire, observée en bordure du contre-canal. • Agrion blanchâtre : Menacé en région Rhône-Alpes, observé en lisière de boisement et milieux ouverts. 	Faible

Légende

- Sensibilité forte
- Sensibilité modérée à forte
- Sensibilité modérée
- Sensibilité modérée à faible
- Sensibilité faible
- Sensibilité nulle



- Emprise du projet de défrichement
- Aire de l'étude écologique



Figure 6

Valence Agglo Sud Rhône-Alpes - ZAC de la Motte Nord - Valence (26)
 Projet de défrichement et d'aménagement de la zone d'activités multimodale de la Motte Nord
 et de Mauboule

Diagnostic écologique et sylvicole

Cartographie des sensibilités écologiques

Sources : Google Maps, GéoPlusEnvironnement, Juillet 2012



IV. IMPACTS BRUTS POTENTIELS

Cette partie a pour objectifs de prévoir les impacts potentiels sur les habitats naturels, la faune et la flore, afin de mieux les maîtriser et d'orienter le projet pour leur prise en compte.

Les impacts traités ne concernent que le projet de défrichement du boisement, dans un objectif de l'aménagement industriel de la ZAC.

4.1. Nature des impacts

Les impacts du projet de défrichement et d'aménagement de la ZAC concernent 3 aspects principaux :

- La destruction d'habitats naturels et d'habitats d'espèces,
- Un risque de mortalité d'espèces faunistiques et la destruction directe d'une espèce floristique patrimoniale,
- Les perturbations sur la faune alentour, engendrées par le défrichement (bruit, poussières, pollutions éventuelles).

Ces impacts sont différents en fonction des phases de l'exploitation. 2 phases peuvent être distinguées :

- **Le défrichement** : le site correspond à une peupleraie blanche et noire d'une superficie de 2,8 ha. Le défrichement de la végétation arborescente, arbustive et sous arbustive s'accompagnera d'un enlèvement des souches suivi d'un aplanissement du sol. Ce défrichement concernera également 20 m linéaire de haies replantée en bordure du Chaffit, pour permettre le passage d'une voie ferrée pour la desserte de l'entrepôt Leroy Merlin.
- **Implantation** : le milieu vivant ayant été préalablement détruit ou évacué, s'ensuivra une phase de tassement du sol pour l'implantation de bâtiments.

De ces différentes phases découlent les principales incidences potentielles sur les habitats et les espèces patrimoniales :

- **Impacts directs** :
 - **Destruction d'habitats naturels (permanent)** : cette destruction porte sur la parcelle forestière de 2,64 ha, dans son intégralité. Sera suivi d'un tassement du sol humide suite au passage répété des engins, voire un remblaiement.
 - **Destruction d'habitat d'espèces et/ou d'espèces protégées au cours du défrichement (permanent)** :
 - **Risques de destruction de la faune** : Le boisement est exploité principalement par l'**avifaune** avec des espèces forestières (Fauvette à tête noire, Pic épeiche, Buse variable, Grimpereau des jardins, Mésange charbonnière). Cette mortalité sera plus importante si l'exploitation s'effectue au cours de la période de reproduction (période la plus sensible en raison de la faible mobilité des jeunes) entraînant une mortalité accrue des individus et des stades juvéniles présents sur le site, par écrasement, chute ou abandon des nichées. Par ailleurs, il n'est pas exclu que les zones de lisière soient exploitées par des espèces de **chauves-souris** pour l'alimentation. Ces mêmes lisières sont exploitées activement par les **reptiles**, de même que par quelques espèces **d'Odonates** et de **Lépidoptères**.
 - **Destruction de la flore** : la flore du boisement sera détruite au cours du défrichement, de même que celle présente dans les alentours immédiats du site (parcelles agricoles), suite au passage des engins.
 - **Dérangement des espèces (temporaire)** : les causes de dérangement peuvent être multiples et principalement liées aux émissions sonores provoquées par le défrichement, (arrachage des souches, l'aplanissement du sol, les travaux de génie civil, la circulation des engins).

L'importance de ce dérangement sera fonction du degré de sensibilité des espèces présentes sur le site ou à proximité. Ce dérangement peut se traduire par une désertion des milieux à proximité, d'où une diminution du potentiel d'accueil du site par les espèces. Les espèces les plus sensibles sont principalement les oiseaux et notamment en période de reproduction. Le risque est l'abandon des couvées par les parents. Néanmoins, l'impact doit être minimisé en raison de la présence permanente du bruit issu de l'activité de la zone industrielle, d'où une accoutumance de la faune, limitant ainsi le dérangement.

- **Impacts Indirects potentiels :**

- **Emissions de poussières (temporaire) :** L'impact premier serait la constitution d'un dépôt de poussières sur les feuilles, ce qui limiterait les processus photosynthétiques et la fabrication d'amidon utilisé par les plantes pour la synthèse des graines et la croissance. Ces émissions pourraient gêner les espèces animales, notamment au cours de la période estivale (atmosphère plus sèche rendant les poussières plus mobiles). Ces émissions se feront pendant et à la suite des travaux.
- **Pollutions diverses (temporaire) :** les risques de fuite d'hydrocarbure par les engins, et de contamination du sol et de la nappe ne sont pas exclus, de même que les rejets de polluants dans l'atmosphère.

4.2. Incidences potentielles vis-à-vis des zonages du patrimoine naturel sur les fonctionnalités écologiques régionales

Tout projet d'aménagement en espace naturel est susceptible, de manière directe ou non, d'interagir avec le maillage existant de sites à vocation écologique ou conservatoire. Lorsqu'il s'agit de sites bénéficiant de classement réglementaire, ces interactions doivent être prises en compte, en particulier lorsqu'il s'agit d'un site appartenant au réseau Natura 2000.

Le boisement à défricher n'est englobé par aucun zonage officiel de milieux naturels, qu'il soit d'inventaire ou réglementaire. Son isolement (absence de haies et tout autre corridor boisé) vis-à-vis des autres milieux forestiers, limite sa fonctionnalité écologique (desserte et échanges entre les populations faunistiques). Néanmoins, cet isolement et la présence de milieux tampons alentours (parcelles agricoles) permet à la faune de bénéficier d'une certaine quiétude (installation d'une aire de Buse variable, dortoir et site de quiétude potentiel pour le Milan noir).

Néanmoins, le boisement reste de faible superficie (2,8 ha) et ne contient aucune **espèce floristique** d'intérêt patrimonial. Son potentiel d'accueil vis-à-vis des différents cortèges faunistiques reste particulièrement limité hormis pour quelques espèces **d'oiseaux**. Son exploitation par les **chiroptères** n'est pas exclue, mais l'importance de ce boisement vis-à-vis de ce cortège est à minimiser en raison de son isolement (la présence de grandes étendues de milieux ouverts limite le déplacement de certaines espèces).

Aucune des espèces d'intérêt communautaire (hormis le Milan noir) recensées sur l'aire d'étude n'exploitait ce boisement.

Le défrichement de ce boisement n'est pas censé porter préjudice au fonctionnement écologique global du secteur et des zonages alentours.

4.3. Impacts potentiels sur les habitats et la flore

4.3.1. Destruction de milieux naturels

- **Peupleraie blanche à défricher :** Ce boisement n'est noté comme étant d'intérêt communautaire en raison de son isolement, de sa faible superficie et de l'absence de certaines espèces indicatrices. Néanmoins son intérêt local s'explique par l'état relictuel de ce boisement indiquant la présence très probable autrefois d'une forêt alluviale en bordure du Rhône intimement connectée au battement de la nappe et subissant des rajeunissements du

peuplement en lien avec le fonctionnement hydrologique du fleuve. Le boisement actuel s'est déconnecté du Rhône en plus d'être déconnecté de tout autre milieu boisé.

- **Défrichement d'une haie** : Ce défrichement concerne 10 m linéaire d'une haie ornementale plantée en bordure du Chaffit, pour permettre le passage d'une voie ferrée. Ce linéaire reste assez faible en comparaison du linéaire planté sur l'ensemble de la ZAC.

Il s'agit donc d'un impact significatif, direct et permanent, considéré comme modéré, portant sur un boisement alluvial présent à l'état de relique, mais dont l'importance est amoindrie du fait de sa faible superficie et de son isolement.

4.3.2. Destruction de la flore

Aucune espèce à fort intérêt patrimonial (protégée ou figurant sur liste rouge nationale) n'a été observée au cours des inventaires printanier et estival. Le boisement à défricher ne présente pas une grande richesse floristique et ne comprend aucune espèce d'intérêt.

Il s'agit d'un impact non significatif, direct, permanent, faible.

4.3.3. Dégradation des milieux et de la flore

- **Emissions de poussières** :

Les habitats et la flore alentour sont concernés par un risque d'émission de poussières lors des travaux de défrichement (circulation des engins sur le site, etc.), occasionnant une potentielle dégradation localisée de la qualité des milieux et des habitats de proximité. Les dépôts de poussières risquent de gêner, localement et à proximité immédiate du projet, la bonne réalisation de la photosynthèse. De cette dernière dépend le bon déroulement des processus biochimiques complexes, dont le résultat est la synthèse de sucres à destination des organes de réserve.

Néanmoins, ce risque est à minimiser en raison d'un sol assez humide ayant permis la constitution d'un tel peuplement. Enfin, les milieux les plus exposés aux émissions de poussières sont les parcelles cultivées et les terrains en friche qui entourent le boisement. L'impact résultant sera une diminution du rendement photosynthétique des plantes cultivées et *in fine* de leur croissance, diminuant le rendement agricole.

- **Pollutions diverses** :

Il s'agit des risques d'émissions d'hydrocarbures et d'huiles issues des engins utilisés pour le défrichement. Le risque de contamination du sol n'est pas à exclure, ni celle de la nappe. Les milieux les plus exposés sont le boisement qui sera en cours de défrichement et les parcelles agricoles alentours.

Il s'agit donc d'un impact non significatif indirect, permanent, modéré à faible.

4.4. Impacts potentiels sur la faune

Les enjeux se localisent principalement sur le boisement à défricher. **L'avifaune forestière nicheuse est directement impactée par le projet.** Les chiroptères peuvent également faire l'objet d'un impact. Néanmoins, l'absence d'une étude spécifique sur le site même limite la quantification de l'enjeu vis-à-vis de ce cortège. Les reptiles sont également directement impactés (bien qu'aucune espèce n'ait pu être identifiée en raison de leur déplacement furtif), de même que, dans une moindre mesure, les odonates et les lépidoptères exploitant les lisières.

4.4.1. Destruction d'habitats d'espèces

Le projet conduira à la destruction d'un boisement alluvial relictuel et d'un linéaire de haie à plus ou moins courte échéance.

L'impact premier peut se résumer en **une perte d'habitat**, que ce soit :

- **Pour les espèces d'oiseaux** : une perte d'une zone d'abri, de refuge et de reproduction pour l'avifaune forestière. Les espèces protégées concernées sont communes en France, bien que la **Buse variable** fasse partie des espèces « Quasi-menacée » en Rhône-Alpes. Le **Loriot d'Europe** fait partie des espèces déterminantes. Ces deux espèces sont nicheuses dans le boisement au même titre que la **Fauvette à tête noire**, le **Grimpereau des jardins**, la **Mésange charbonnière** et le **Pic épeiche**. D'autres espèces non protégées exploitent ce même boisement pour les mêmes fins : Tourterelle des bois, Geai des chênes, Pie bavarde. Le **Milan noir** n'est pas nicheur mais l'exploite comme aire de repos, de quiétude et vraisemblablement comme dortoir. Il est fort probable de retrouver le Rougegorge familier et le Troglodyte mignon comme nicheurs. L'impact du projet est considéré comme **fort**. Cependant, les capacités de report de ces espèces vers des milieux similaires et existants sont effectives et rabaisent les impacts à **modéré à fort** pour ce cortège. Néanmoins, le premier milieu forestier similaire et localisé à proximité correspond au boisement appartenant à la CNR. L'importante pénétrabilité de ce massif augmente le risque de dérangement, et notamment limite les chances d'installation d'une aire de Rapace.
- **Pour les mammifères** : une perte de zones d'abris et de repos n'est pas à exclure, bien qu'aucune observation n'est démontré la présence d'une espèce. De même, l'exploitation des zones en lisière est possible par quelques espèces de chiroptères, mais l'absence de raccord boisée limite les déplacements et la traversé des milieux ouverts pour la plupart des espèces. **L'impact du projet est évalué à faible** pour ce cortège.
- **Pour les reptiles** : le site peut être potentiellement intéressant pour quelques espèces, notamment en lisière. La destruction des zones de lisières aura pour impact une suppression de zones exploitées en tant qu'abri et refuge. **L'impact est considéré comme modéré à faible**.
- **Pour l'entomofaune** : les zones en lisière sont exploitées par la plupart des espèces de lépidoptères et d'odonates. Aucune espèce protégée n'a été observée. L'hypothèse de l'exploitation du boisement par des espèces d'intérêt communautaire signalée dans les SIC et ZSC est à exclure en considération de leurs exigences écologiques. Seule l'Ecaille chinée serait susceptible d'être recensée. Néanmoins, sa présence sur l'ensemble du territoire et l'absence d'un statut de protection à l'échelle nationale limite sa prise en considération. **L'impact est considéré comme faible**.

En se basant sur le cortège le plus sensible (les oiseaux), l'impact est considéré comme étant significatif, direct, permanent, modéré à fort. La rédaction d'un dossier de dérogation à l'interdiction de destruction d'habitat d'espèce et/ou d'espèce protégée est nécessaire et sera mis en oeuvre.

4.4.2. Risque de mortalité

Dans le cas où l'exploitation aurait lieu au cours de la période de reproduction, le risque de mortalité concernerait principalement plusieurs cortèges d'espèces :

- **L'avifaune** : ce risque concerne en premier lieu les jeunes poussins au nid. Ces derniers sont vulnérables à ce stade de développement car non mobiles et dépendant totalement de leur parents. Le cas d'un défrichement au cours de cette période pourrait conduire à une destruction des nichées et/ou à un abandon des nichées par les parents en plus d'un dérangement excessif lié à la circulation des engins. Ce risque concerne les espèces forestières nicheuses et protégées citées dans le paragraphe précédent. Les remarques attribuées à la possibilité du report des espèces vers un autre milieu similaire a également ont été reprises. **L'impact est évalué à modéré**.
- Les **reptiles** : les zones en lisières sont activement exploitées par les reptiles. Leur mobilité reste réduite. **L'impact est évalué à modérée pour ce cortège**.

- Les **chiroptères** : Aucun élément ne permet de certifier l'exploitation des lisières du boisement à défricher bien que ce dernier soit propice à son exploitation. **L'impact est évalué à faible pour ce cortège.**
- **L'entomofaune** : Aucune espèce protégée n'a été signalée. **L'impact du projet est considéré comme faible.**

En se basant sur le cortège le plus sensible (les oiseaux), il s'agit donc d'un impact direct, temporaire, modéré.

4.4.3. Perturbation des espèces

Les perturbations en lien avec l'activité de défrichement sont préjudiciables pour plusieurs groupes d'espèces. Ces perturbations concernent aussi bien le site même du boisement que les milieux naturels présents aux alentours. Ces perturbations sont issues d'une **pollution sonore** pouvant être d'origines diverses (déboisements, décapage, circulation des engins), éventuellement d'une **pollution atmosphérique** avec les émanations de poussières susceptibles de dégrader les habitats d'espèces.

Ces perturbations peuvent occasionner un dérangement se traduisant par un **abandon du territoire** avec report vers des zones moins perturbées. Par ailleurs, **plusieurs facteurs** interviennent dans la sensibilité des espèces et/ou cortège, qui diffèrent en fonction :

- de la durée des travaux,
- de la saison (disponibilité de la ressource alimentaire, des zones de refuge),
- des conditions météorologiques (conditionnement des émissions de poussières),
- de la période de l'année en corrélation avec le cycle biologique des espèces (reproduction, mue)
- du stade de développement des espèces (œufs, stade juvénile, adulte) en lien étroit avec la mobilité.

La **période de reproduction** correspond à la période la plus **critique** pour les espèces, notamment celles qui sont migratrices (avifaune) étant donné qu'elles ne sont présentes sur le site qu'au cours de cette période. Mais l'impact du dérangement n'est pas identique tout au long de cette période de reproduction avec des périodes plus sensibles comme le début de la nidification, le cantonnement des couples, l'élevage des jeunes.

Deux types de dérangement peuvent présenter un impact vis-à-vis de la faune :

- **Perturbation des espèces par pollution sonore :**

Avifaune : l'ensemble du boisement sera défriché. Cette opération engendrera un dérangement occasionnant la fuite définitive du site par la faune. La perturbation par pollution sonore concernera davantage les espèces exploitant les milieux alentours (terrain en friches, boisement, cultures, bassins). Cette notion de perturbation ne touche pas toutes les espèces d'oiseaux, et certaines d'entre elles sont beaucoup plus sensibles que d'autres. Néanmoins, la faune en place est déjà exposée à une pollution sonore permanente à laquelle entraînant son adaptation progressive vis-à-vis des activités régnautes (Aigrette garzette et Grande aigrette exploitant les bassins de l'entrepôt Leroy Merlin, avec les passages de poids lourds et les engins de manutention). **Cet impact devient faible pour ce cortège.**

Il s'agit donc d'un impact potentiel indirect et temporaire, évalué comme étant faible.

- **Perturbation des espèces par les émissions de poussières :**

Ces émissions de poussières seront issues du défrichement et de la circulation des camions. Néanmoins, le défrichement s'effectuera sur un site assez humide. Par ailleurs, seuls les milieux présents aux alentours immédiats seront concernés par un dépôt de poussières. Les milieux concernés correspondent à des parcelles agricoles et les terrains en friche. La diversité taxonomique et la richesse quantitative reste la plus faible pour ces milieux qui sont exploités par quelques d'oiseaux issus des boisements alentours et des milieux urbanisées. **L'impact devient faible.**

Il s'agit donc d'un impact potentiel indirect, temporaire, considéré comme faible.

4.5. Synthèse des impacts potentiels du projet

Tableau 15 : Synthèse des impacts potentiels du projet sur les habitats, la faune et la flore

Compartiment écologique	Nature de l'impact	Superficie		Quantification de l'impact
		ha	%	
Habitat				
Habitat	<ul style="list-style-type: none"> • Destruction d'un seul tenant d'un : 	2,64	100	Modéré
	<ul style="list-style-type: none"> ○ Boisement alluvial relictuel à peuplier blanc et noir, de faible superficie et isolé de tout corridor terrestre et aquatique (absence d'échanges faunistiques significatifs entre les populations). 	2,64	100	Modéré
	<ul style="list-style-type: none"> ○ Destruction d'une portion de haie arbustive ornementale à saule et noisetier. Haie plantée en bordure d'un sentier longeant le Chaffit. Passage d'une voie ferrée. 	20ml	/	Faible
	<ul style="list-style-type: none"> • Dégradation partielle des habitats alentour par émission de poussières, et pollutions diverses (circulation des engins, défrichement). 	/	/	Modéré à faible
Flore et Faune				
Flore	<ul style="list-style-type: none"> • Destruction d'espèces. Absence d'espèces remarquables dans le boisement ou déterminantes pour la désignation des ZNIEFF en Rhône-Alpes. 			Faible
	<ul style="list-style-type: none"> • Dégradation de la flore et de ses qualités nutritives, suite aux émanations de poussières, pour les espèces animales herbivores (rendement photosynthétique plus faible). 			Faible à nul
Faune	<ul style="list-style-type: none"> • Destruction directe d'habitat d'espèces protégées : ○ Milieux boisés exploités par des espèces forestières nicheuses avec la Buse variable (présence d'une aire et d'au moins d'un jeune nourri par les parents), la Mésange charbonnière, la Mésange bleue, le Pic épeiche, Rougegorge familier, le Lorient d'Europe, le Grimpeur des jardins. Espèces nicheuses potentielles : Tourterelle des bois, Troglodyte mignon. Exploitation des lisières par les reptiles, les odonates et les lépidoptères. Exploitation probable des lisières par les chiroptères sans être d'importance capitale pour le maintien des populations en place dans les SIC et ZSC. Exploitation du boisement par le Milan noir comme aire de repos et probablement de dortoir. 	Avifaune	Modéré à fort en fonction des capacités de report	
		Mammifères	Faible A confirmer par une étude chiroptérologique	
		Reptiles	Modéré à faible	
		Entomofaune	Faible	
	<ul style="list-style-type: none"> • Destruction directe d'individus : concerne principalement le milieu boisé à défricher. Impact lourd si défrichement au cours de la période de reproduction et occupés par des espèces à mobilité réduite correspondant à un groupe (reptiles) ou à un stade de développement (œufs, juvéniles). 	Avifaune	Modéré à fort en fonction des capacités de report	
		Mammifère	Faible	
		Entomofaune	Modéré à faible	
<ul style="list-style-type: none"> • Dérangement indirecte des espèces : ○ Pollution sonore : Modification de l'ambiance sonore sur le site (circulation des engins, défrichement). Impact temporaire. Concerne principalement la faune présente alentour. Faune exposée en permanence aux émissions sonores issues des activités industrielles à proximité du boisement. Boisement isolé et à distance des autres milieux favorables pour la reproduction. ○ Emission de poussières : dégradation de la qualité des milieux situés à proximité immédiate (terrain agricoles, non utilisés comme aire de reproduction). 	Tout cortège	Faible		

V. MESURES D'ÉVITEMENT, D'ATTÉNUATION ET/OU DE COMPENSATION

Afin de répondre aux impacts sur les habitats d'espèces et espèces patrimoniales du site d'étude, plusieurs types de mesures d'accompagnement peuvent être proposés et mis en place :

- des mesures de suppression d'impacts pour les impacts pouvant être supprimés,
- des mesures de réduction d'impacts pour ceux qui ne peuvent être supprimés,
- des mesures de compensation des impacts pour des impacts qui ne peuvent être ni supprimés, ni suffisamment réduits,
- des mesures de réaménagement, permettant d'augmenter l'intérêt écologique du site (compensation à terme),
- et des mesures d'accompagnement.

5.1. Mesures de suppression d'impacts

Conformément au document d'urbanisme en vigueur, et conformément à la vocation de la zone multimodale (ZAC de la Motte Nord) qui vise à accueillir d'importantes unités logistiques multimodales dédiées à la massification des flux, le boisement ne peut être maintenu en l'état actuel, et ce, même partiellement. Ainsi, aucune mesure de suppression d'impact n'est envisageable.

5.2. Mesures de réduction d'impacts

Adapter la période de mise en exploitation à celle du calendrier biologique des espèces concernées : La période de reproduction reste la période la plus problématique, quel que soit le cortège faunistique, bien que l'avifaune soit plus directement concernée. En effet, les stades biologiques comme les œufs, les stades larvaires et juvéniles sont généralement peu mobiles et donc plus exposés aux menaces de destruction au cours de l'exploitation. Par conséquent, il serait préférable que le défrichement du boisement débute en dehors de la période de reproduction qui s'échelonne entre mars et fin juillet. Il serait donc judicieux de débiter l'exploitation à partir du mois de septembre ou octobre.

Entretien, stockage et ravitaillement des engins en dehors du boisement à défricher : Le site devra être équipé d'un atelier, ou bien d'une aire étanche reliée à un séparateur d'hydrocarbures, où auront lieu les entretiens courants et le stockage des engins utilisés pour le défrichement. Les produits polluants (hydrocarbures, huiles usagées, chiffons souillés, etc.) seront stockés dans des bacs de rétention préférentiellement couverts. De même le ravitaillement des engins en carburant s'effectuera sur cette aire étanche. Il n'y aura pas de ravitaillement sur le site. Les risques de pollutions des sols, des eaux superficielles ou souterraines seront donc limités. En cas de pollution accidentelle, les engins sont équipés de kit anti-pollution. Ceux-ci permettent de contenir la pollution. Les terres souillées seront récoltées puis éliminées, par une entreprise spécialisée.

5.3. Mesures de compensation et de réaménagement

L'article L.311-4 du Code forestier oblige « l'exécution de travaux de reboisement sur les terrains concernée par le défrichement ou bien sur d'autres terrains, pour une surface correspondante à la surface défrichée, assortie le cas échéant d'un coefficient multiplicateur compris entre 2 et 5, déterminé en fonction du rôle écologique ou social des bois visées par le défrichement. Le cas échéant, le représentant de l'Etat dans le département pourra imposer que **le boisement compensateur soit réalisé dans la même région forestière ou dans un secteur écologiquement ou socialement comparable** ». Ainsi, cet article s'applique :

- Au boisement de 2,64 ha d'un seul tenant concerné par le défrichement, qu'il conviendra de compenser d'au moins de deux fois sa superficie,

- A la haie ornementale concernée également par un défrichement sur 20 m de son linéaire correspondant à la largeur d'emprise de la voie ferrée.

Localisation du boisement compensateur : Il s'agit d'un reboisement à **but écologique** et non social. L'objectif est de pouvoir favoriser l'installation des espèces du boisement à compenser. Plusieurs stratégies peuvent être proposées :

- **Renforcer / densifier les massifs forestiers déjà existant de la CNR :** ces massifs déjà existants joueront un rôle de refuge au cours des opérations de défrichement. Néanmoins, ces boisements actuels sont parsemés de sentiers accessibles, limitant la quiétude de la faune. Il serait judicieux d'instaurer une clôture à maille assez large afin d'en interdire l'accès aux personnes sans que cela porte préjudice à la mésofaune (canidés, mustélidés, gallinacés). Ce reboisement s'effectuera à la place d'un verger qui devra être défriché.
- **Rétablir les continuités écologiques entre les massifs :** en plus du renforcement des boisements de la CNR, l'implantation de corridors boisés aux abords du Chaffit permettrait le renforcement des haies implantées et le « raccord » (route faisant obstacle) avec un milieu en recrûs et le bois qui longe le chemin de la motte et de Mauboule. L'objectif de ces raccords est de rendre plus fonctionnelle les passages de la faune et les échanges entre les milieux.
- **Délaissés du pont des lînes :** Il s'agit de plusieurs d'espaces dénudés et enherbés, isolés des uns des autres par la voirie. Le reboisement de ces délaissés du pont des lînes peut venir en compléments des mesures proposées précédemment. Cependant, un reboisement seul de ces milieux perturbés en l'absence d'utilité particulière ne peut-être envisagés en guise de mesures de compensations au défrichement. Néanmoins, ce reboisement peut être envisagé pour restaurer, voire instaurer une fonctionnalité écologique en reconstituants des corridors aux abords du Rhône (passage sous le pont des lînes pour relier les massifs existants, et ainsi favoriser sa colonisation progressive par la faune.

Essences à utiliser pour le reboisement : On veillera à utiliser des essences locales et présentes dans le boisement à défricher. Il s'agit notamment de favoriser l'implantation de certaines essences pour certaines strates :

- **Strate arborée :** *Populus alba* et *Populus nigra*
- **Strate arbustive :** *Fraxinus excelsior*, *Alnus glutinosa*, *Salix alba*,
- **Strate sous-arbustive :** *Cornus mas*, *Ligustrum vulgare*, *Cornus sanguinea*.

Cependant, malgré la faible distance séparant les boisements de la CNR et le boisement à défricher, ces deux boisements bien qu'étant proches sur le plan phytosociologique ne présentent pas un sol avec une hygrométrie similaire. Le boisement à défricher s'implante dans une légère dépression, ce qui n'est pas le cas du boisement de la CNR. Ainsi, il est probable que certaines espèces tels que *Populus alba* parmi les essences proposées pour le reboisement proposé ne puissent pas convenir.

Enfin, il conviendra de limiter l'utilisation d'espèces à caractère envahissant et/ou susceptible de modifier la structure du sol et sa composition physico-chimique (*Robinia pseudoacacia*, *Pinus sylvestris*).

Stratégie de reboisement : Plusieurs stratégies peuvent être adoptées :

- **Reboisement après défrichement du verger** et travail du sol par replantation de plants. On veillera à favoriser les essences arborées en écartant les espèces de broussaille pour limiter les effets de la compétition entre les espèces pour la lumière. La replantation s'effectuera selon le régime de **Futaie jardinée** correspondant au mélange intime des différentes essences pied par pied tout en favorisant également une stratification diversifiée (**effet de mosaïque** au sein du peuplement).
- **Favoriser les différents stades de la dynamique naturelle de recolonisation forestière.** L'objectif est de pouvoir favoriser l'installation de différents cortèges d'espèces avifaunistiques qui se remplaceront progressivement dans le temps (cortèges des milieux ouverts, cortèges des milieux en cours d'embroussaillage, cortèges des zones en recrûs, pour finir au cortège d'espèces inféodées aux milieux forestiers mûrs). Pour ce faire, à la place d'une opération de reboisement par plantation (après défrichement des vergers), il s'agirait de favoriser

l'installation d'un écotone, par la mise en place d'un dégradé de lisière en favorisant l'installation progressive d'une zone de recrûs avec des espèces de fruticées.

- **Veiller à supprimer les espèces à caractère invasif** : *Robinia pseudoacacia*, *Buddleja davidii*, *Fallopia japonica*, etc.

La **Figure 7** propose les différents emplacements des boisements compensatoires.

Ces premières préconisations sont à titre d'information. Une concrétisation de ces mesures, de la superficie des boisements à créer, et/ou la proposition de nouvelles mesures peuvent être retranscrites lors de la remise de la dernière version du Diagnostic écologique (incluant les passages automnal et hivernal).

5.4. Mesures d'accompagnement

Un suivi faunistique et floristique régulier du reboisement à vocation écologique pourrait être réalisé afin de vérifier la recolonisation des différents cortèges faunistiques et de valider les mesures de compensations.